

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 2 juillet 2026

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'institut réuni le 2 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)

Pour : 13

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 9 juillet 2026

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'institut réuni le 9 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)

Pour : 13

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Le règlement INSPE des études et des examens pour l'année 2026-2027 est approuvé à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Règlement des études, des examens et modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la licence Professorat des Ecoles (PE), des masters mentions Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), 1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation, des masters mentions Enseignement et Education (2E) professorat des écoles, professorat du 2nd degré et conseiller principal d'éducation

Année universitaire 2026/2027

Table des matières

I. Dispositions générales.....	5
II. Validation, capitalisation, compensation.....	5
II.1 Validation d'une année de formation	5
II.1.1 Validation d'une année de licence	5
II.1.2 Validation d'une année de master.....	6
II.2 Validation d'une unité d'enseignement (UE)	6
II.3 Validation d'un semestre	7
II.3.1 Validation d'un semestre de licence.....	7
II.3.2 Validation d'un semestre de master	8
II.4 Validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère en master	8
II.5 Validation des stages d'observation et de pratique accompagnée (stages SOPA), des périodes d'alternance en responsabilité en M2 MEEF, des périodes d'alternance en responsabilité en M2 2E et des UE qui les contiennent.	9
II.6 Validation d'acquis (VAC)	10
II.7 Modalités de calcul de la note au diplôme et attribution d'une mention	11
III. Progression dans le cursus.....	12
IV. Redoublement.....	13
IV.1 Redoublement d'une année de licence	13
IV.2 Redoublement en M1 d'étudiants n'ayant pas le statut d'élève fonctionnaire .	13
IV.3 Redoublement en M1 d'étudiants disposant du statut d'élève fonctionnaire ...	13
IV.4 Redoublement en M2 d'étudiants n'ayant pas le statut de fonctionnaire stagiaire	14
IV.5 Redoublement en M2 d'étudiants ayant le statut de fonctionnaire stagiaire	14
V. Types d'épreuves et d'évaluation	14
V.1 Évaluation en Contrôle Continu Intégral (CCI)	15
V.2 Évaluation mixte (EvM)	15
V.3 Évaluation terminale (EvT)	16
VI. La seconde chance.....	16

VII. Organisation des évaluations (CC, CT et ET) et de la seconde chance	17
VII.1 Organisation des épreuves de contrôle continu (CC) et convocation des étudiantes et des étudiants.....	17
VII.2 Organisation des épreuves de contrôle terminal (CT) et convocation des étudiantes et des étudiants.....	17
VII.3 Organisation des épreuves d'examen terminal (ET) et convocation des étudiantes et des étudiants.....	18
VII.4 Organisation des soutenances	19
VII.5 Organisation et gestion des épreuves de seconde chance	19
VIII. Assiduité et gestion des absences aux évaluations.....	20
VIII.1 Absences injustifiées (ABI) et justifiées (ABJ) aux épreuves de contrôle continu.....	20
VIII.2 Absences injustifiées (ABI) et justifiées (ABJ) aux épreuves de contrôle terminal ou d'examen terminal de première session et de seconde session	21
VIII.3 Justification des absences	21
VIII.4 Absences justifiées par une « césure ».....	22
IX. Jury d'examen	22
X. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C).....	23

Le présent règlement complète la charte des examens de l'université de Bordeaux approuvée par la Commission de la formation et de la vie universitaire le 7 mars 2024. Il s'applique par défaut à tous les étudiants disposant d'une inscription première à l'INSPE de l'académie de Bordeaux dans :

- la licence professorat des écoles, ci-après désignée LPE ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), 1^{er} degré, ci-après désigné MEEF 1D ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), 2nd degré, ci-après désigné MEEF 2D ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), encadrement éducatif, ci-après désigné MEEF EE ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation, ci-après désigné MEEF PIF ;
- le master mention Enseignement et Education professorat des écoles, ci-après désigné 2E PE ;
- le master mention Enseignement et Education professorat du 2nd degré, ci-après désigné 2E P2D ;
- le master mention Enseignement et Education conseiller principal d'éducation, ci-après désigné 2E CPE ;

Dans le présent règlement, le terme d'étudiante ou d'étudiant inclut les élèves fonctionnaires (EF) et les fonctionnaires stagiaires (FSTG). Le présent règlement des études et des examens s'applique aux élèves fonctionnaires et aux fonctionnaires stagiaires dès lors qu'il est compatible avec les textes nationaux les concernant. Les textes nationaux s'appliquent systématiquement dès lors que des différences / incompatibilités sont constatées.

Conformément à la décision du Conseil d'institut de l'INSPE du 30 juin 2022, un aménagement d'études contractuel signé par l'étudiant et par les parties ayant autorité sur sa formation peut modifier pour une étudiante ou un étudiant une ou des dispositions décrites dans le présent règlement. Les parties signataires incluent obligatoirement un représentant de l'autorité académique pour les étudiants ayant le statut d'élève fonctionnaire ou de fonctionnaire stagiaire. Les aménagements d'études (ex. dispense d'assiduité, modalité pédagogique particulière...) et/ou des modalités d'évaluation sont fixés dans le cadre d'un contrat d'aménagement d'études (CAE). Ce CAE fixe, entre l'étudiante ou l'étudiant d'une part et l'INSPE et/ou le service Phase de l'université de Bordeaux et/ou l'autorité académique d'autre part, des modalités pédagogiques et/ou d'évaluations particulières permettant de prendre en compte à leur demande les besoins spécifiques des étudiants dans le souci de garantir l'égalité des chances. Si l'étudiante ou l'étudiant est un élève fonctionnaire ou un fonctionnaire stagiaire, le CAE est obligatoirement rédigé avec l'aide de l'autorité académique qui doit *in fine* participer à sa validation. -Pour le premier semestre ou pour l'année universitaire, les demandes doivent être formulées entre le 15 juillet et le 15 septembre.

Les demandes d'aménagements pour le second semestre de l'année universitaire doivent être formulées au plus tard le 15 janvier. Suivant les cas, les demandes d'aménagements doivent être déposées auprès du responsable pédagogique de la formation ou du chargé d'accompagnement spécifique du service Phase de l'université de Bordeaux. Les conditions d'accès à ce contrat d'aménagement d'études, la procédure de dépôt des demandes et le circuit de validation dudit contrat sont publiés sur le site WEB de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

I. Dispositions générales

Quel que soit le diplôme d'inscription (LPE, master MEEF, master 2E) et sauf cas particulier de dispense et/ou d'aménagement d'études contractuel :

- l'assiduité à tous les enseignements est obligatoire ;
- l'étudiante ou l'étudiant a l'obligation de se présenter à toutes les évaluations quel qu'en soit le type ou la modalité ;
- la présence et l'assiduité aux stages sont également obligatoires.

Les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires ont l'obligation de signaler leur présence à toutes les séances d'enseignement à l'aide des moyens / techniques qui leur seront proposés. Les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires doivent justifier leur(s) absence(s) auprès de l'autorité académique. La réglementation en matière d'absence qui s'applique aux salariés de la fonction publique d'état s'applique *de facto* aux élèves fonctionnaires et aux fonctionnaires stagiaires.

Le recours à l'intelligence artificielle générative dans le cadre d'un travail personnel effectué en temps non limité n'est pas interdit dès lors que l'étudiante ou l'étudiant (i) s'approprie et modifie la production de l'IA en y ajoutant sa réflexion personnelle et (ii) porte à la connaissance de l'évaluateur cette utilisation et la logique des prompts utilisés.

II. Validation, capitalisation, compensation

II.1 Validation d'une année de formation

II.1.1 Validation d'une année de licence

Une année pédagogique (année universitaire) de licence (1ère année, L1 ; 2ème année, L2 ou 3ème année, L3) est constituée de deux semestres compensables entre eux. Chaque semestre validé est crédité de 30 ECTS. Une année de licence validée emporte 60 ECTS. Les trois années de la licence PE sont non compensables entre elles. La validation de la licence emporte 180 ECTS et nécessite donc la validation des trois années (L1, L2 et L3) qui la composent.

Quel que soit le diplôme, licence ou master, un semestre ou une année validés le sont définitivement. L'étudiante ou l'étudiant ne peut pas s'y réinscrire.

II.1.2 Validation d'une année de master

Une année pédagogique (année universitaire) de 1ère année de master (M1) ou de 2ème année de master (M2) est validée dès lors que l'étudiante ou l'étudiant a individuellement validé chacun des deux semestres qui la composent. Les deux semestres d'une même année de master sont non compensables entre eux. Chaque semestre validé est crédité de 30 ECTS. Une année de master validée emporte 60 ECTS. Les deux années de master MEEF sont non compensables entre elles. La validation du master emporte 120 ECTS et nécessite donc la validation des deux années (M1 et M2) qui le composent.

Quel que soit le diplôme, licence ou master, un semestre ou une année validés le sont définitivement. L'étudiante ou l'étudiant ne peut pas s'y réinscrire.

II.2 Validation d'une unité d'enseignement (UE)

Une UE peut être constituée d'une ou plusieurs activités pédagogiques encore nommées modules ou éléments pédagogiques ou éléments constitutifs de l'UE. Une activité pédagogique constitutive d'une UE peut ne pas être évaluée. Elle peut aussi être évaluée de manière intégrative avec une ou plusieurs autres activités pédagogiques constitutives de l'UE. Le relevé de notes, remis à l'étudiante ou à l'étudiant, fait figurer les notes à l'UE et non aux éventuels éléments constitutifs qui la composent.

Toute UE acquise l'est définitivement et ceci quel que soit le mode d'acquisition (directement ou par compensation le cas échéant) et en cas de compensation sous réserve de validation du semestre. Ladite UE étant capitalisée avec les ECTS afférents, il n'est donc pas possible de s'y réinscrire. Il n'est donc pas possible de se réinscrire dans une UE constitutive d'un semestre validé et il n'est pas non plus possible de se réinscrire dans une UE validée constitutive d'un semestre qui ne l'est pas.

Une UE d'un semestre de licence est compensable et peut donc être acquise directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ou par compensation avec les autres UE compensables du semestre.

Une UE d'un semestre de master peut-être :

- compensable, auquel cas elle peut être acquise directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ou par compensation avec les autres UE compensables du semestre ;

- compensable avec une « note seuil » encore appelée « note plancher », auquel cas elle peut être acquise directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ou par compensation avec les autres UE compensables du semestre dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à la note seuil ; dès lors que la note de l'UE est strictement inférieure à la note seuil, la compensation ne peut avoir lieu et l'étudiante ou l'étudiant est ajourné au semestre ;
- non compensable, elle ne peut donc pas être acquise par compensation et est validée dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ; la non-validation (note strictement inférieure à 10/20) d'une UE non compensable entraîne l'ajournement de l'étudiante ou de l'étudiant au semestre.

Pour chaque UE, les règles de compensation s'appliquent de manière identique en première session et en seconde chance si elle existe.

Une unité d'enseignement (UE) peut donc être acquise :

- directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- par compensation au sein d'un semestre si elle est compensable et, le cas échéant, si l'étudiante ou l'étudiant a une note à l'UE supérieure à la note seuil (note plancher) qui autorise la compensation.

En cas de non-validation, en première session, d'une UE (soit directement soit par compensation le cas échéant) qui offre une seconde chance non intégrée à l'évaluation initiale de première session, l'étudiante ou l'étudiant doit se présenter impérativement à toutes les épreuves de ladite UE organisées dans le cadre de la seconde session. Le résultat à l'UE obtenu à la seconde session (seconde chance) remplace alors définitivement celui obtenu en première session. Aucune note constitutive d'une UE non validée (directement ou par compensation le cas échéant) ne peut être conservée d'une année universitaire sur l'autre.

II.3 Validation d'un semestre

II.3.1 Validation d'un semestre de licence

Un semestre de licence est validé :

- directement dès lors que la moyenne générale des notes obtenues aux différentes UE compensables constitutives du semestre, pondérées par leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ;

- par compensation dès lors que la moyenne arithmétique des deux semestres d'une même année est égale ou supérieure à 10/20.

II.3.2 Validation d'un semestre de master

II.3.2.1 Cas des étudiants n'étant ni élève fonctionnaire ni fonctionnaire stagiaire

Un semestre de master est validé dès lors :

- que la moyenne générale des notes obtenues aux différentes UE, pondérées par leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve, le cas échéant, que l'étudiante ou l'étudiant ait obtenu une note supérieure à la note seuil des UE qui le composent ;
- et que l'étudiante ou l'étudiant a validé individuellement (note à l'UE supérieure ou égale à 10/20) chacune des UE non compensables qui composent le semestre.

La non-validation d'au moins une UE non compensable du semestre ou l'obtention d'une note d'UE strictement inférieure à la note seuil (note plancher) qui interdit la compensation de ladite UE invalident obligatoirement le semestre.

Le jury souverain peut très exceptionnellement décider de faire jouer la compensation au sein d'un semestre malgré la présence d'une ou de plusieurs notes d'UE strictement inférieures à la note seuil qui autorise la compensation.

Pour le calcul de la moyenne au semestre, chaque UE est affectée d'un coefficient proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle emporte.

La non-validation du semestre impair n'empêche pas l'inscription pédagogique au semestre pair de la même année universitaire.

II.3.2.2 Cas des étudiants élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires

La validation d'un semestre de master est conforme aux textes nationaux en vigueur. Les règles de validation d'un semestre de master qui s'appliquent aux étudiants n'étant ni élève fonctionnaire ni fonctionnaire stagiaire s'appliquent également aux élèves fonctionnaires et aux fonctionnaires stagiaires dès lors qu'elles sont conformes aux textes nationaux en vigueur.

II.4 Validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère en master

Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

La compétence en langue est certifiée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une UE semestrielle de langue proposée, en première année de master, dans le parcours de formation de l'étudiante ou de l'étudiant. Cette UE de langue n'est pas compensable au sein d'un semestre et doit être validée avec une note au moins égale à 10/20. Elle emporte la compétence à communiquer dans une langue vivante étrangère.

La non-validation de cette UE de langue ajourne automatiquement l'étudiante ou l'étudiant au semestre qui la contient. Elle empêche donc la validation du semestre et donc de l'année.

Il est possible à l'aide d'un contrat d'aménagement d'études (CAE), validé par le directeur de l'INSPE, de remplacer l'anglais ou l'espagnol par une autre langue notamment pour les étudiantes ou les étudiants internationaux allophones.

Les étudiants pouvant justifier à l'entrée de la 1^{ère} année de master d'une certification attestant la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère (niveau B2 ou supérieur) peuvent demander une validation d'acquis.

Pour les élèves fonctionnaires, la validation des acquis ne constitue ni une dispense d'assiduité ni une dispense d'évaluation, mais une garantie d'acquisition de l'UE fondée sur les compétences linguistiques antérieurement certifiées.

Pour les étudiants de M1 non-lauréats qui ne disposent pas du statut d'élève fonctionnaire, la validation des acquis permet l'acquisition de l'UE de langue vivante étrangère. Ces étudiants sont en outre dispensés du suivi des enseignements de langue et des évaluations associées.

II.5 Validation des stages d'observation et de pratique accompagnée (stages SOPA), des périodes d'alternance en responsabilité en M2 MEEF, des périodes d'alternance en responsabilité en M2 2E et des UE qui les contiennent.

Les UE de professionnalisation qui contiennent (i) un stage ou une période d'alternance en responsabilité ou (ii) des éléments constitutifs relatifs au stage ou à une période d'alternance en responsabilité sont validées conformément aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences définies par le Conseil d'institut de l'INSPE.

A l'exception du master MEEF pratiques et ingénierie de la formation (master MEEF PIF), dans le cas des stages SOPA de M1 2E, de M2 2E parcours non-lauréats, de M2 MEEF et dans le cas d'une alternance en responsabilité de M2 MEEF, la validation de ces UE est assujettie à la délivrance d'un quitus donné au préalable à l'étudiante ou à l'étudiant pour la réalisation de son stage ou de sa période d'alternance en responsabilité.

Le *quitus* est donné si l'étudiante ou l'étudiant a réalisé l'intégralité de son stage ou de sa période d'alternance en responsabilité conformément :

- le cas échéant, aux dispositions contenues dans la convention de stage ou dans le contrat de droit public (dans le cas d'une alternance en responsabilité en M2 MEEF) ;
- aux attentes institutionnelles de l'INSPE et de la structure d'accueil (posture, comportement, assiduité, écoute et respect des consignes générales...) ;
- aux instructions et recommandations spécifiques qui ont été données par ses tuteurs terrain et INSPE.

Le *quitus* pour la réalisation du stage est délivré par le jury de semestre ou d'année.

Hormis pour une raison jugée justifiée par le jury, la rupture d'une convention de stage ou d'un contrat de droit public (cas d'une alternance en responsabilité en M2 MEEF) quelle que soit la partie qui en est à l'initiative de même que l'arrêt anticipé d'un stage SOPA d'élève fonctionnaire à l'initiative d'un directeur d'école ou d'un chef d'établissement, conduit automatiquement à la non-délivrance du *quitus*.

Si le *quitus* n'est pas accordé, l'UE à laquelle est rattachée l'évaluation du stage sera automatiquement invalidée quelle que soit la note ou les notes obtenues à l'évaluation ou aux évaluations de ladite UE. L'étudiante ou l'étudiant sera alors ajourné et déclaré défaillant (DEF) au résultat du semestre.

II.6 Validation d'acquis (VAC)

Les possibilités de validations d'acquis (VAC) sont étudiées sur demande de l'étudiante ou de l'étudiant auprès du responsable pédagogique de sa formation d'inscription. Les demandes de VAC sont instruites par le président de jury de l'année concernée qui s'appuie sur une commission ad hoc pour les traiter. Elles concernent des compétences et des connaissances acquises antérieurement en formation initiale.

Les procédures de validation d'acquis qui concernent spécifiquement les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires sont conformes aux textes nationaux en vigueur. Les règles en la matière évoquées ci-dessous s'appliquent également aux élèves fonctionnaires et aux fonctionnaires stagiaires dès lors qu'elles sont compatibles avec les textes nationaux en vigueur.

L'étudiante ou l'étudiant peut refuser la proposition de validation d'acquis qui lui est faite par le président de jury.

Les validations d'acquis (VAC) peuvent concerner une année, un ou plusieurs semestres, une ou plusieurs UE. Les éléments disposant d'une VAC sont définitivement acquis avec les ECTS afférents. Il n'est pas possible de s'y réinscrire.

Les validations d'acquis (VAC) peuvent être envisagées avec note(s) ou sans note(s). Les VAC d'UE avec note peuvent être utilisées exclusivement lorsque les contenus pédagogiques, les compétences et les connaissances acquises sont jugés similaires. Le choix entre VAC avec note(s) ou VAC sans note(s) est effectué par le président du jury.

Cas particulier des étudiantes ou des étudiants disposant de validations d'acquis (VAC) sans note(s) et/ou de dispenses (DIS) d'UE pour un total de plus de 12 ECTS sur un seul et même semestre.

Pour bénéficier d'un calcul de moyenne au semestre, il faut au moins avoir suivi et présenté 18 ECTS dudit semestre, autrement dit une étudiante ou un étudiant qui dispose de plus de 12 ECTS de dispenses (DIS) et/ou de VAC sans note(s) sur un seul et même semestre, ne bénéficiera pas d'une moyenne au semestre.

Son relevé de notes au semestre indiquera juste si elle ou il est admis ou ajourné. L'étudiante ou l'étudiant ne disposera pas non plus d'une moyenne à l'année ; année à laquelle elle ou il sera juste admis ou ajourné.

Validation d'Acquis (VAC) et mobilité internationale sortante

Lorsque le projet d'études a été accepté par les responsables pédagogiques en amont du départ de l'étudiante ou de l'étudiant et que cette dernière ou ce dernier a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, celle-ci ou celui-ci bénéficie des crédits correspondant à cette période d'études sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Les ECTS acquis dans le cadre d'une mobilité à l'international sont pris en compte sans note(s) associée(s) à la condition que le programme d'études initialement prévu ait été respecté. A l'issue de la mobilité, une attestation explicitant les règles d'intégration de la mobilité dans le diplôme est remise à l'étudiant.

II.7 Modalités de calcul de la note au diplôme et attribution d'une mention

Dans le respect du point II.6 [validation d'acquis (VAC)], la moyenne générale au diplôme est calculée sur les six semestres pour la licence et sur les quatre semestres pour le master. Chaque semestre est affecté du coefficient 1 pour ledit calcul et donc pour l'attribution de la mention.

Les mentions sont alors attribuées comme suit :

- moyenne générale strictement inférieure à 12/20 : mention « Passable » (P) ;
- moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20 : mention « Assez Bien » (AB) ;
- moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20 : mention « Bien » (B) ;
- moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 : mention « Très Bien » (TB).

S'agissant des masters, dans le respect du point II.6 [validation d'acquis (VAC)] la moyenne générale au diplôme est calculée à partir des deux semestres de M2 si l'étudiante ou l'étudiant, conformément à ce même point II.6, ne dispose pas d'une moyenne à son année de M1.

S'agissant de la licence PE, dans le respect du point II.6 [validation d'acquis (VAC)], la moyenne générale au diplôme peut être calculée sur les deux ou les quatre derniers semestres de la licence.

L'obtention du diplôme à l'aide d'une seconde chance inscrite ou pas dans une deuxième session d'examens ne fait pas obstacle à l'attribution d'une mention.

III. Progression dans le cursus

La non-validation du semestre impair n'empêche pas l'inscription pédagogique au semestre pair de la même année pédagogique.

III.1. Progression dans le cadre de la licence PE

L'accès à l'année « n+1 » de la licence nécessite l'acquisition des 60 ECTS de l'année « n » ou d'un parcours admis en équivalence (validation d'acquis). Cependant, une étudiante ou un étudiant qui n'a pas validé son année « n » de licence (qui ne dispose donc pas de 60 ECTS), pourra, à titre exceptionnel, être autorisé, par le jury, à suivre tout ou partie des UE de l'année « n+1 » de licence. Dans le cas où le jury ne permettrait pas de suivre l'ensemble des UE de l'année « n+1 », un contrat d'aménagement d'études (CAE) signé par l'étudiante ou l'étudiant, le responsable de formation et le directeur de l'INSPE ou son représentant précise les UE qui peuvent être suivies. L'étudiante ou l'étudiant doit se présenter à toutes les évaluations des UE qu'elle ou il est autorisé à suivre.

III.2. Progression dans le cadre du master

L'accès à la deuxième année de master (M2) nécessite l'acquisition des 60 ECTS du M1 ou d'un parcours admis en équivalence (validation d'acquis en M1). Cependant, une étudiante ou un étudiant qui n'a pas validé l'année de M1 (qui ne dispose donc pas de 60 ECTS), pourra, à titre exceptionnel, être autorisé, par le jury de l'année de M1, à suivre tout ou partie des UE de l'année de master 2 (M2). Dans le cas où le jury ne permettrait pas de suivre l'ensemble des UE de M2, un contrat d'aménagement d'études (CAE) signé par l'étudiante ou l'étudiant, le responsable de formation et le directeur de l'INSPE ou son représentant précise les UE qui peuvent être suivies. L'étudiante ou l'étudiant doit se présenter à toutes les évaluations des UE qu'elle ou il est autorisé à suivre.

Cas des élèves fonctionnaires

La progression dans le cursus des élèves fonctionnaires est conforme aux textes nationaux en vigueur. Les règles en la matière évoquées dans le précédent paragraphe s'appliquent également à eux dès lors qu'elles sont compatibles avec les textes nationaux en vigueur.

IV. Redoublement

Il est rappelé que tout élément pédagogique acquis (UE, semestre, année) avec ses ECTS afférents l'est définitivement. Il n'est pas possible de s'y réinscrire y compris dans le cadre d'un redoublement.

IV.1 Redoublement d'une année de licence

Le redoublement d'une année de licence est de droit pour tout étudiant régulièrement inscrit dans la licence PE.

IV.2 Redoublement en M1 d'étudiants n'ayant pas le statut d'élève fonctionnaire

Il est de droit pour les étudiantes et les étudiants ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, dès lors que l'année de leur réinscription, le nombre de candidats est inférieur à la capacité d'accueil définie par le Conseil d'institut de l'INSPE.

Il n'est pas de plein droit pour les étudiantes et les étudiants ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, dès lors que l'année de leur réinscription, le nombre de candidats est supérieur à la capacité d'accueil définie par le Conseil d'institut de l'INSPE. Le redoublement sera alors soumis à l'appréciation de la commission ad hoc de recrutement.

IV.3 Redoublement en M1 d'étudiants disposant du statut d'élève fonctionnaire

La possibilité d'un redoublement avec conservation du statut d'élève fonctionnaire et les modalités de sa mise en œuvre sont conformes aux textes nationaux en vigueur. Un élève fonctionnaire non autorisé à poursuivre en M2 et non autorisé à redoubler en M1 avec le statut d'élève fonctionnaire peut demander à redoubler son M1 dans le parcours « non-lauréats » de sa formation. Sa demande sera alors soumise à l'appréciation de la commission ad hoc de recrutement.

IV.4 Redoublement en M2 d'étudiants n'ayant pas le statut de fonctionnaire stagiaire

Il est de droit pour les étudiantes et les étudiants entrés en M1 dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle et ayant, dans le cadre de la poursuite d'études, intégré le M2 de la même mention.

Il n'est pas de plein droit :

- pour les étudiantes et les étudiants entrés en M1 dans une mention de master-avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle et ayant, à l'issue de ce M1, intégré un M2 d'une autre mention de master ;
- pour les étudiantes et les étudiants entrés en M1 dans un autre établissement et ayant, à l'issue de ce M1, intégré un M2 à l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

Dans ces deux cas, le redoublement sera soumis à l'appréciation de la commission ad hoc de recrutement.

IV.5 Redoublement en M2 d'étudiants ayant le statut de fonctionnaire stagiaire

La possibilité d'un redoublement avec conservation du statut de fonctionnaire stagiaire et les modalités de sa mise en œuvre sont conformes aux textes nationaux en vigueur. Un fonctionnaire stagiaire non autorisé à redoubler en M2 avec le statut de fonctionnaire stagiaire peut demander à redoubler son M2 dans le parcours « non-lauréats » de sa formation. Sa demande sera alors soumise à l'appréciation de la commission ad hoc de recrutement.

V. Types d'épreuves et d'évaluation

Les évaluations peuvent faire appel à 3 types d'épreuves :

- l'épreuve de contrôle continu (CC) est organisé pendant la période des enseignements et ne peut jamais contribuer à plus de 50% de la note à l'UE ;
- le contrôle terminal (CT) qui est organisé le plus souvent après la fin des enseignements et hors de la période d'examens (encore appelée sessions d'examens) fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE et qui contribue à au moins 60% de la note à l'UE ;
- l'examen terminal (ET) qui est toujours organisé durant la période d'examens (encore appelée session d'examens) fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE et qui contribue à au moins 60% de la note à l'UE.

Le niveau de maîtrise des compétences et l'acquisition des connaissances de chaque UE peuvent être appréciés à l'aide de trois processus d'évaluation :

- un contrôle continu intégral (CCI) ;
- une évaluation mixte (EvM) qui combine une ou des épreuves de contrôle continu (CC) avec un contrôle terminal (CT) ou un examen terminal (ET) ;
- une évaluation terminale (EvT) qui peut être effectuée à l'aide d'un contrôle terminal (CT) ou d'un examen terminal (ET).

V.1 Évaluation en Contrôle Continu Intégral (CCI)

Elle consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble du semestre. Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'évaluation suivante.

Le CCI possède par essence une dimension formative.

Dans le cas où l'évaluation en CCI n'offre pas de seconde chance, le nombre d'épreuves est corrélé au nombre d'ECTS associés à l'UE de la manière suivante :

- pour une UE créditée de 2, 3 ou 4 ECTS, 2 notes *a minima* de CC modélisées dans APOGEE sont attendues ;
- pour une UE créditée de 5, 6 et 7 ECTS, 3 notes *a minima* de CC modélisées dans APOGEE sont attendues ;
- pour une UE créditée de 8 ECTS ou plus, 4 notes *a minima* de CC modélisées dans APOGEE sont attendues ;

Une évaluation en CCI qui présente un nombre d'épreuves suffisant pour dispenser d'une seconde chance peut, mais ce n'est pas obligatoire, en proposer une.

Dans le cas où l'évaluation en CCI offre une seconde chance, 2 notes au minimum sont attendues par UE, quel que soit le nombre d'ECTS qui lui est associé.

Que l'évaluation en CCI propose ou pas une seconde chance, aucune épreuve de contrôle continu ne peut contribuer à plus de 50 % de la note à l'UE.

V.2 Évaluation mixte (EvM)

L'évaluation mixte combine une ou des épreuves de contrôle continu (CC) avec un contrôle terminal (CT) ou un examen terminal (ET). Dans le cas d'une évaluation mixte, le CT ou l'ET peut être constitué d'une ou de plusieurs épreuves (écrites, orales, pratiques ou autres...) permettant d'évaluer tout ou partie des connaissances et compétences associées à l'UE.

La ou les épreuves constitutives du contrôle terminal (CT) sont le plus souvent organisées après la fin des enseignements et hors de la période d'examens (encore appelée session d'examens) fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE. La ou les épreuves constitutives de l'examen terminal (ET) sont organisées durant la période d'examens (encore appelée session d'examens) fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE.

L'épreuve ou les épreuves de contrôle continu ne peuvent pas contribuer à plus de 40 % de la note à l'UE, autrement dit le poids, dans la note de l'UE, de l'épreuve ou des épreuves constituant le contrôle terminal (CT) ou l'examen terminal (ET) de l'UE est au moins de 60 %. Si le CT ou l'ET propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note à l'ET ou au CT.

V.3 Évaluation terminale (EvT)

L'évaluation terminale peut être effectuée à l'aide d'un contrôle terminal (CT) ou d'un examen terminal (ET). Dans le cas d'une évaluation terminale, le CT ou l'ET est constitué d'une ou de plusieurs épreuves (écrites, orales, pratiques ou autres...) permettant d'évaluer tout ou partie des connaissances et compétences associées à l'UE. La ou les épreuves constitutives du contrôle terminal (CT) sont le plus souvent organisées après la fin des enseignements et hors de la période d'examens (encore appelée session d'examens) fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE. La ou les épreuves constitutives de l'examen terminal (ET) sont organisées durant la période d'examens (encore appelée session d'examens) fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE. Aucune évaluation intermédiaire de type contrôle continu n'est proposée. Si le CT ou l'ET propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note au CT ou à l'ET.

Dans le cas d'une EvT une seule note est saisie dans APOGEE qui constitue la note de l'UE.

VI. La seconde chance

VI.1 Le principe de la seconde chance en licence

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de licence de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Les modalités de mise en œuvre de la seconde chance intégrée à l'évaluation continue intégrale (CCI) sont précisées dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des UE constitutives de la licence PE.

VI.2 Le principe de la seconde chance en master

La seconde chance n'est pas obligatoire en master et ce quel que soit le type d'évaluation choisi pour évaluer une UE. Les UE de master peuvent ou pas proposer une seconde chance. Si une seconde est proposée, sa modalité de mise en œuvre est décrite dans le document qui présente les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des UE constitutives du master.

VII. Organisation des évaluations (CC, CT et ET) et de la seconde chance

VII.1 Organisation des épreuves de contrôle continu (CC) et convocation des étudiantes et des étudiants

Une épreuve de contrôle continu peut mais n'est pas obligatoirement organisée en même temps pour toutes les étudiantes ou tous les étudiants d'un même parcours ou d'une même mention.

Dans le cadre d'une épreuve de contrôle continu, des cohortes d'étudiants d'un même parcours et/ou d'une même mention (ex. groupes de TD, groupe d'étudiants par site de formation INSPE...) peuvent être évaluées à des temps différents à l'aide de sujets différents à condition que les sujets soient pensés pour ne pas rompre l'égalité de traitement entre toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits dans le parcours et/ou la mention.

La date et l'horaire d'une épreuve de contrôle continu organisée en dehors des séances d'enseignement planifiées dans l'EDT doivent être portés à la connaissance des étudiantes et des étudiants au moins deux semaines avant la date de l'épreuve. Une épreuve de contrôle continu organisée pendant une séance d'enseignement doit être clairement annoncée aux étudiantes et aux étudiants au moins une semaine avant l'épreuve. L'annonce peut se faire par voie d'affichage papier en un lieu connu des étudiants, par courriel, par une notification envoyée via l'ENT (Environnement Numérique de Travail) ou par une indication dans l'emploi du temps, à l'exclusion d'une simple annonce orale.

VII.2 Organisation des épreuves de contrôle terminal (CT) et convocation des étudiantes et des étudiants

Dans le cas d'une évaluation mixte (EvM) ou d'une évaluation terminale (EvT), la ou les épreuves de contrôle terminal sont le plus souvent organisées après le dernier enseignement et hors de la session d'examens programmée par le Conseil d'institut de l'INSPE. Elles peuvent néanmoins être positionnées dans cette période pour intégrer des contraintes calendaires de déroulement des enseignements et laisser aux étudiantes et étudiants un temps nécessaire à la préparation de l'épreuve ou des épreuves de CT.

Un contrôle terminal qui propose une épreuve surveillée non orale de type écrit sur table en temps limité convoque en même temps toutes les étudiantes et tous les étudiants d'un même parcours et/ou d'une même mention qui composent alors sur un sujet identique dès lors que le contrôle terminal concerne une cohorte d'étudiantes et d'étudiants inscrits sur le même site départemental de formation. Une épreuve de CT surveillée non orale de type écrit sur table en temps limité qui s'adresse à une cohorte d'étudiants qui suivent la même formation sur différents sites départementaux de l'INSPE n'est pas obligatoirement organisée en même temps sur chacun des sites de formation. Les sujets qui peuvent ainsi être différents d'un site de formation à l'autre sont pensés pour ne pas rompre l'égalité de traitement de tous les étudiants.

La date et l'horaire d'une ou des épreuves de contrôle terminal, organisées en dehors des séances d'enseignement planifiées dans l'EDT, doivent être portés à la connaissance des étudiantes et des étudiants au moins deux semaines avant la date de l'épreuve. L'annonce peut se faire par voie d'affichage papier en un lieu connu des étudiants, par courriel, par une notification envoyée *via* l'ENT (Environnement Numérique de Travail) ou par une indication dans l'emploi du temps, à l'exclusion d'une simple annonce orale.

VII.3 Organisation des épreuves d'examen terminal (ET) et convocation des étudiantes et des étudiants

Dans le cas d'une évaluation mixte (EvM) ou d'une évaluation terminale (EvT), la ou les épreuves d'examen terminal sont organisées pendant la session d'examens programmée par le Conseil d'institut de l'INSPE.

Un examen terminal qui propose une épreuve surveillée non orale de type écrit sur table en temps limité convoque en même temps toutes les étudiantes et tous les étudiants d'un même parcours et/ou d'une même mention (quel que soit le site départemental de l'INSPE sur lequel elles ou ils suivent la formation). Le ou les sujets sont les mêmes pour toutes les étudiantes et tous les étudiants.

Les dates des examens terminaux sont communiquées obligatoirement par voie d'affichage papier en un lieu connu des étudiantes et des étudiants. Elles sont également publiées sur le site WEB de l'INSPE ou sur l'espace numérique de travail (ENT). La publication de ce calendrier vaut convocation des étudiantes et des étudiants. Cette publication peut être assortie d'une convocation par courriel ou par notification *via* l'ENT. L'étudiante ou l'étudiant s'organise pour prendre connaissance de la convocation selon les modalités précédemment indiquées et ne peut exiger aucune information par téléphone, courrier ou courriel.

Les périodes des examens terminaux des semestres impairs et pairs sont arrêtées par le Conseil d'institut de l'INSPE et figurent dans le calendrier institutionnel et pédagogique de l'institut. Les dates d'ouverture et de clôture des deux sessions d'examens sont affichées dans le mois qui suit la date officielle de rentrée de l'université de Bordeaux. Le calendrier des épreuves, comportant les dates, horaires et lieux de chaque épreuve, est affiché au moins deux semaines avant la date de la première épreuve.

VII.4 Organisation des soutenances

Pour toute épreuve de soutenance d'une production réalisée en temps non limité (mémoire de recherche, rapport de stage...) :

- la production écrite doit être rédigée en langue française, sauf disposition particulière du parcours ;
- la production écrite doit être remise au plus tard deux semaines avant la date de la soutenance, ou à la date fixée par le responsable pédagogique.

VII.5 Organisation et gestion des épreuves de seconde chance

La seconde chance peut être intégrée dans l'évaluation initiale de l'UE ou organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale. Dans ce dernier cas, la seconde chance est intégrée à la seconde session d'examens. Cette seconde session est organisée après la première session d'examens des semestres pairs. Les dates des sessions d'examens sont précisées dans le calendrier universitaire validé en Conseil d'institut.

En master, les semestres impairs n'étant pas compensés par les semestres pairs, une seconde chance dite « anticipée » peut avoir lieu au début du semestre pair, à condition que cette session soit prévue dans le calendrier universitaire validé par le Conseil d'institut.

La seconde session est organisée au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la première session.

Un soutien intersession est organisé. Il propose au minimum une remise commentée et individuelle des copies aux étudiantes ou aux étudiants ayant échoué à la première session et qui en font la demande par courriel au(x) responsable(s) d'UE.

L'étudiante ou l'étudiant qui à l'issue de la première session n'a pas validé son semestre doit se présenter à la seconde session, si elle existe, des UE non validées. Plus précisément, elle ou il doit se présenter à la seconde session, si elle existe, de chacune des UE, constitutives du ou des semestre(s) non validé(s), pour lesquelles elle ou il n'a pas obtenu la note minimale de 10/20.

Il n'est pas possible de se présenter aux évaluations de seconde session d'une UE acquise à l'issue de la première session.

Le résultat à l'UE obtenu lors de la seconde session remplace définitivement celui obtenu en première session.

Si l'examen terminal de seconde session propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note à l'examen terminal de seconde session.

Dans le cas d'une évaluation mixte (EvM) avec seconde session, le report ou non d'une ou de plusieurs notes de contrôle continu dans le calcul de la note de seconde session s'appréciera au plus près des objectifs pédagogiques et d'apprentissage de l'UE.

Lorsqu'une ou plusieurs notes de contrôle continu sont reportées dans le calcul de la note de seconde session de l'UE, elles le sont toujours avec leur coefficient de première session.

Dans le cas d'une évaluation en contrôle continu intégral (CCI) qui prévoit une seconde chance organisée dans le cadre d'une seconde session, aucun des CC n'est reporté dans le calcul de la note de seconde chance.

A titre exceptionnel, dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants et après accord du directeur de l'INSPE, la seconde chance d'une UE peut être programmée de manière anticipée avant la fin du semestre et donc avant la délibération du jury. Seuls les étudiantes ou les étudiants ayant une note à l'UE strictement inférieure à 10/20 avant jury, sont conviés à l'épreuve ou aux épreuves de cette seconde chance anticipée. La note de seconde chance à l'UE sera bloquée dans l'attente de la délibération du jury de première session. Elle pourra être mobilisée, le cas échéant, si l'étudiante ou l'étudiant ajourné par le jury de première session doit se présenter à la seconde chance de l'UE.

VIII. Assiduité et gestion des absences aux évaluations

VIII.1 Absences injustifiées (ABI) et justifiées (ABJ) aux épreuves de contrôle continu

Dans le cas d'une absence injustifiée (ABI) à une épreuve de contrôle continu, la mention ABI est portée en lieu et place de la note attendue. Après calcul, l'étudiante ou l'étudiant apparaît défaillant (DEF) à l'UE. En conséquence, elle ou il est ajourné au semestre. Si l'épreuve de contrôle continu qui porte la mention ABI est réintégrée dans le calcul de la note de seconde chance, l'étudiante ou l'étudiant est également ajourné à la seconde chance.

Une dispense d'assiduité aux contrôles continus ou une absence dûment justifiée (ABJ) à une épreuve de contrôle continu ouvrent droit à un unique contrôle continu dit de substitution par UE. Dans le cas de plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu d'une même UE, une seule épreuve de substitution est proposée pour l'UE. L'épreuve de substitution est programmée à la fin du semestre ou dès lors que toutes les épreuves de contrôle continu de l'UE ont été réalisées. La note de contrôle de substitution sera alors portée à la (ou aux) épreuve(s) de contrôle continu initialement manquées et justifiées.

Une absence injustifiée ou justifiée au contrôle continu de substitution entraîne la non-validation de l'UE et l'ajournement de l'étudiante ou de l'étudiant au semestre. Cependant, après avis du responsable d'UE, du responsable de parcours le cas échéant, du coordonnateur ou du responsable de la mention et du président du jury du diplôme concerné, le directeur de l'INSPE peut, à titre très exceptionnel, en réponse à une requête de l'étudiante ou de l'étudiant formulée par écrit, demander à ce qu'une seconde épreuve de remplacement soit proposée à l'étudiante ou à l'étudiant déclaré absent justifié (ABJ) à la première épreuve de remplacement. Toute requête émanant d'une étudiante ou d'un étudiant ABI au CC de remplacement sera systématiquement rejetée.

Dans l'intérêt de l'étudiant, le jury souverain peut décider de remplacer un ABI ou un ABJ à une épreuve de contrôle continu de substitution par la note de zéro. Le calcul de la note à l'UE et au semestre est ensuite relancé. L'étudiante ou l'étudiant peut refuser la transformation de l'ABI ou de l'ABJ en zéro en adressant un courrier au président du Jury. Ce choix entraînera la non-validation de l'UE, du semestre et de l'année.

VIII.2 Absences injustifiées (ABI) et justifiées (ABJ) aux épreuves de contrôle terminal ou d'examen terminal de première session et de seconde session

Une absence injustifiée (ABI) ou justifiée (ABJ) à l'épreuve ou à une des épreuves constitutives d'un contrôle terminal ou d'un examen terminal entraîne la mention ABI ou ABJ en lieu et place de la note (ou des notes) attendue(s). Après calcul, l'étudiante ou l'étudiant apparaît défaillant (DEF) à l'UE. En conséquence, elle ou il est ajourné au semestre. Si l'absence injustifiée (ABI) ou justifiée (ABJ) concerne une épreuve de contrôle terminal ou d'examen terminal de première session sans seconde chance ou une épreuve d'examen terminal de seconde session, l'étudiant devra se réinscrire l'année universitaire suivante pour espérer valider son année.

Dans l'intérêt de l'étudiant, le jury souverain peut décider de remplacer un ABI ou un ABJ par la note de zéro à une épreuve de contrôle terminal ou d'examen terminal de première session sans seconde chance ou à une épreuve d'examen terminal de seconde chance. Le calcul de la note à l'UE et au semestre est ensuite relancé. L'étudiante ou l'étudiant peut refuser la transformation de l'ABI ou de l'ABJ en zéro en adressant un courrier au président du Jury. Ce choix entraînera la non-validation de l'UE, du semestre et de l'année.

VIII.3 Justification des absences

La justification d'une absence à un contrôle continu ou à une épreuve d'examen terminal doit parvenir au service scolarité et au responsable de l'UE, dans les deux jours ouvrés après l'épreuve manquée.

Dans le cas des étudiantes et des étudiants qui ne sont ni élèves fonctionnaires ni fonctionnaires stagiaires, les situations pouvant ouvrir droit à une absence justifiée sont les suivantes :

- problèmes de santé liés à maladies ou accidents (certificat médical avec arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation ou pièces équivalentes) ;
- dysménorrhée (justificatif à télécharger sur le site WEB de l'université de Bordeaux) ;
- accidents de transport (toutes pièces permettant de vérifier les faits allégués pour justifier l'absence) ;

- épreuves du permis de conduire (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves) ;
- épreuves d'examens, de concours ou d'autres diplômes (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves) ;
- décès ou obsèques d'un proche (photocopie du certificat de décès) ;
- compétitions sportives pour les étudiantes ou les étudiants bénéficiant du statut de Sportif de Haut Niveau (photocopie des convocations avec date et lieu de ces compétitions et attestation de présence aux compétitions mentionnant la date et le lieu de ces compétitions) ; le statut de Sportif de Haut Niveau est attribué par le service Phase de l'université de Bordeaux ;
- toute autre situation particulière retenue par le Directeur de l'INSPE après avis du responsable de la formation.

Dans le cas des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires, la justification de l'absence est appréciée par les services de l'autorité académique au regard de la réglementation prévalant dans la fonction publique d'état.

VIII.4 Absences justifiées par une « césure »

La césure est un dispositif qui permet de faire une pause d'un ou deux semestres dans ses études pour développer ses compétences extra-universitaires et acquérir une nouvelle expérience personnelle ou professionnelle en France ou à l'étranger. Avant de partir en « césure » l'étudiante ou l'étudiant signe un contrat pédagogique et est inscrit dans la formation dans laquelle il était admis.

L'étudiante ou l'étudiant relevant d'un dispositif césure se verra attribuer des absences justifiées (ABJ) en lieu et place des notes attendues. La mention « CES » sera portée aux résultats de toutes les UE ainsi qu'aux semestres (voire à l'année) qui recouvrent cette période.

Le dispositif de césure ne concerne pas les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires.

IX. Jury d'examen

Conformément au Code de l'éducation et aux dispositions de l'université de Bordeaux, le directeur de l'INSPE de l'académie de Bordeaux arrête la composition du ou des jurys pour la licence PE et chacune des mentions de master.

Le jury se réunit au moins une fois à l'issue du semestre pair de chaque année. Il peut se réunir à l'issue de chacun des deux semestres. Lorsqu'il se réunit, le jury délibère et arrête les notes des étudiantes ou des étudiants qui lui sont proposées. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres après application des règles de compensation.

Les jurys de première année et de seconde année de la licence qui se réunissent à l'issue du semestre pair décident de la validation, respectivement, de la première année et de la deuxième année de licence et de l'octroi, pour chacune de ces années, des 60 ECTS correspondants. Le jury de la troisième année qui se réunit à l'issue du semestre pair décide de la délivrance du diplôme de licence et de l'octroi des 180 ECTS afférents.

Le jury de première année de master qui se réunit à l'issue du semestre pair décide de la validation de la première année de master et de l'octroi des 60 premiers ECTS, celui de seconde année de la délivrance du diplôme de master et de l'octroi des 120 ECTS afférents.

X. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

Elles sont définies à l'UE et portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage a minima sur le site WEB de l'INSPE au plus tard un mois après la date officielle de rentrée de l'université de Bordeaux.

Pour chaque UE, les informations suivantes, annexées au règlement des examens, sont portées à la connaissance de l'étudiante ou de l'étudiant :

- la règle de compensation qui s'applique à l'UE avec trois possibilités : UE non compensable, UE compensable (aucune note seuil exigée pour la compensation), UE compensable avec note seuil (= note plancher) sachant que la note seuil minimale qui autorise la compensation est précisée ;
- le nombre, la nature et le coefficient de chacune des épreuves de contrôle continu que l'UE soit évaluée en CCI ou en EvM ;
- le nombre d'épreuves constitutives (une ou plusieurs) du contrôle terminal ou de l'examen terminal de première session et la nature de chacune d'elles que l'UE soit évaluée en EvM ou en EvT ; la durée de l'épreuve est renseignée systématiquement dans le cas où la nature de l'épreuve est un « écrit sur table » ;
- l'existence ou non d'une seconde chance à l'UE ;
- le nombre d'épreuves constitutives (une ou plusieurs) de l'examen terminal de seconde chance et la nature de chacune d'elles que l'UE soit évaluée en CCI, EvM, ou EvT avec seconde chance ; la durée d'une épreuve est renseignée systématiquement dans le cas où la nature de l'épreuve est un « écrit sur table » ;
- la ou les épreuves de contrôle continu qui sont réintégrées, avec leur coefficient de première session, dans le calcul de la note de seconde session des UE évaluées en EvM avec seconde chance.

La nature de l'épreuve est à choisir parmi 9 possibilités :

Code	Nature de l'épreuve
O	Oral
ET	Écrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (ex. compte rendu de TP, de séance...)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique...)
EPE	Évaluation de pratiques d'enseignement ou professionnelles (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences, conduites d'entretien...)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique...
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs...)

Pour chaque mention et chaque parcours, un tableau détaillant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque UE est annexé au présent règlement. Il précise pour chaque UE les informations présentées ci-dessus. Il est communiqué aux étudiantes et aux étudiants un mois au plus tard après la date de rentrée de l'université de Bordeaux.

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de la seconde année des masters (M2) mentions MEEF 1^{er} degré MEEF 2nd degré (parcours UB/INSPE) et MEEF encadrement éducatif pour l'année 2026/2027 sont adoptées à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

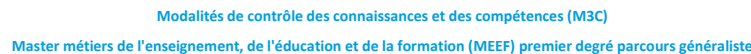
William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)

Pour : 13

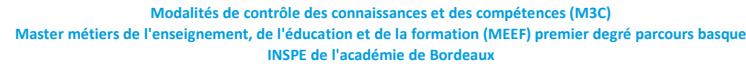
Contre :

Abstention :



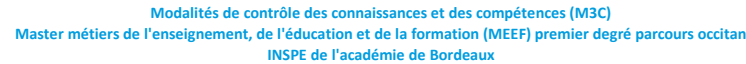
Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier degré
Parcours : généraliste
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre n° UE	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4
n° UE	UE1F	UE1M	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1F	UE1M	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
	UE3.1F Enseigner le français	UE3.1M Enseigner les mathématiques	UE3.2 Savoir exercer la polyvalence	UE3.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE3.4 Se former à et par la recherche	UE3.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE3.6 Parcours personnel	UE4.1F Enseigner le français	UE4.1M Enseigner les mathématiques	UE4.2 Savoir exercer la polyvalence	UE4.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE4.4 Se former à et par la recherche	UE4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE4.6 Parcours personnel
ECTS	4	3	7	3	5	5	3	3	4	6	3	6	6	2
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI CCI CCI	EvT	EvT	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI CCI CCI	EvT	EvT	EvT	EvT
UE compensable	oui	oui	oui oui oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui oui oui	oui	non	non	oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8	8						8	8					
Seconde chance ou session 2	non	non	oui oui oui	non	non	non	non	non	non	non non non	non	non	non	non
Quitus stage			HGEMC Arts ST							HGEMC Arts ST			oui	
Option														
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves					2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves3 épreuves3 épreuves				
Épreuve	n°1	n°1	n°1 n°1 n°1					n°1	n°1	n°1 n°1 n°1				
Nature épreuve	ETa	ETa	PE PE ou PT ETa					PE	ETa	PE PE ou PT PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50 50 50					50	50	40 40 40				
Remontée en session 2	non	non	non non non					non	non	non non non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2														
Épreuve	n°2	n°2	n°2 n°2 n°2					n°2	n°2	n°2 n°2 n°2				
Nature épreuve	ETa	ETa	POP PE ou PT PE					POP	ETa	PE PE PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50 50 50					50	50	30 30 30				
Remontée en session 2	non	non	non non non					non	non	non non non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2														
Épreuve										n°3 n°3				
Nature épreuve										POP POP				
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)										30 30				
Remontée en session 2										non non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2														
Épreuve														
Nature épreuve														
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)														
Remontée en session 2														
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2														
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale				1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves	1 épreuve				1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves	1 épreuve
Modalité CT ou ET ?														
Épreuve				CT	CT	CT	CT				CT	CT	CT	CT
Nature épreuve				n°1	n°1	n°1	n°1				n°1	n°1	n°1	n°1
Durée de l'épreuve (en minutes)				PE	PE	PE	POP ou PE				POP	RMS	PE	POP ou PT
Coefficient (% dans la note à l'UE)				100	100	50	100				100	100	50	100
Modalité CT ou ET ?														
Épreuve													CT	
Nature épreuve													n°2	
Durée de l'épreuve (en minutes)													PE	
Coefficient (% dans la note à l'UE)						50							50	
Modalité CT ou ET ?														
Épreuve														
Nature épreuve														
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)														
SECONDE CHANCE ou SESSION 2			1 épreuve 1 épreuve 1 épreuve											
Épreuve			n°1 n°1 n°1											
Nature épreuve			POP PE PE											
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)			100 100 100											
Épreuve														
Nature épreuve														
Durée de l'épreuve (en minutes)														
Coefficient (% dans la note à l'UE)														



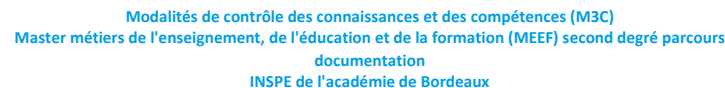
Parcours : basque
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
n° UE	UE1F	UE1M	UE1B	UE2			UE3	UE4	UE5	UE1F	UE1M	UE1B	UE2			UE3	UE4	UE5
Intitulé d'UE	UE3.1F Enseigner le français	UE3.1M Enseigner les mathématiques	UE3.1B Enseigner la/en langue basque	UE3.2 Savoir exercer la polyvalence			UE3.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE3.4 Se former à et par la recherche	UE3.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE4.1F Enseigner le français	UE4.1M Enseigner les mathématiques	UE4.1B Enseigner la/en langue basque	UE4.2 Savoir exercer la polyvalence			UE4.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE4.4 Se former à et par la recherche	UE4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe
ECTS	3	3	3	7			3	5	6	3	3	3	6			3	6	6
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EVT	EVT	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EVT	EVT	EVT
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8	8	8							8	8	8	non	non	non			
Seconde chance ou session 2	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quitus stage																		oui
Option				HGEMC	Arts	ST							HGEMC	Arts	ST			
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves						2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves			
Épreuve	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1				n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1			
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	PE	PE ou POP	ETa				PE	ETa	ETa	PE	PE ou PT	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50	50	50				50	50	50	40	40	40			
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non				non	non	non	non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2				n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	POP	PE ou PT	PE				POP	ETa	ETa	PE	PE	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50	50	50				50	50	50	30	30	30			
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non				non	non	non	non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve													n°3	n°3	n°3			
Nature épreuve													POP	POP	POP			
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)													30	30	30			
Remontée en session 2													non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale							1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves							1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves
Modalité CT ou ET ?							CT	CT	CT							CT	CT	CT
Épreuve							n°1	n°1	n°1							n°1	n°1	n°1
Nature épreuve							PE	PE	PE							POP	RMS	PE
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)							100	100	50							100	100	50
Modalité CT ou ET ?																		
Épreuve									CT									CT
Nature épreuve									n°1									n°2
Durée de l'épreuve (en minutes)									PE									PE
Coefficient (% dans la note à l'UE)									50									50
Modalité CT ou ET ?																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
SECONDE CHANCE ou SESSION 2				1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve												
Épreuve				n°1	n°1	n°1												
Nature épreuve				POP	PE	PE												
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)				100	100	100												
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		



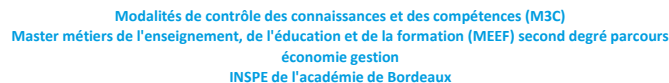
Parcours : occitan
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
n° UE	UE1F	UE1M	UE1O	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE7	UE8	UE9	UE10	UE11	UE12	UE13	UE14	UE15
Intitulé d'UE	UE3.1F Enseigner le français	UE3.1M Enseigner les mathématiques	UE3.1O Enseigner l'en occitan	UE3.2 Savoir exercer la polyvalence	UE3.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE3.4 Se former à et par la recherche	UE3.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE4.1F Enseigner le français	UE4.1M Enseigner les mathématiques	UE4.1O Enseigner l'en occitan	UE4.2 Savoir exercer la polyvalence	UE4.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE4.4 Se former à et par la recherche	UE4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe			
ECTS	3	3	3	7	3	5	6	3	3	3	6	3	6	6			
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI CCI CCI	EVT	EVT	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI CCI CCI	EVT	EVT	EVT			
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui oui oui	oui	non	non			
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8	8	8					8	8	8	non non non						
Seconde chance ou session 2	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non	non non non	non	non	non			
Quitus stage																	
Option				HGEMC Arts ST							HGEMC Arts ST						
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves				2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves3 épreuves3 épreuves						
Épreuve	n°1	n°1	n°1	n°1 n°1 n°1				n°1	n°1	n°1	n°1 n°1 n°1						
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	PE PE ou POP ETa				PE	ETa	ETa	PE PE ou PT PE						
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50 50 50				50	50	50	40 40 40						
Remontée en session 2	non	non	non	non non non				non	non	non	non non non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
Épreuve	n°2	n°2	n°2	n°2 n°2 n°2				n°2	n°2	n°2	n°2 n°2 n°2						
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	POP PE ou PT PE				POP	ETa	ETa	PE PE PE						
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50 50 50				50	50	50	30 30 30						
Remontée en session 2	non	non	non	non non non				non	non	non	non non non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
Épreuve											n°3 n°3 n°3						
Nature épreuve											POP POP POP						
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)											30 30 30						
Remontée en session 2											non non non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	
Remontée en session 2																	
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale					1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves					1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves			
Modalité CT ou ET ?					CT	CT	CT					CT	CT	CT			
Épreuve					n°1	n°1	n°1					n°1	n°1	n°1			
Nature épreuve					PE	PE	PE					POP	RMS	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)					100	100	50					100	100	50			
Modalité CT ou ET ?																	
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	
Modalité CT ou ET ?																	
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	
SECONDE CHANCE ou SESSION 2				1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve											
Épreuve				n°1	n°1	n°1											
Nature épreuve				POP	PE	PE											
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)				100	100	100											
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : documentation
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : économie gestion
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

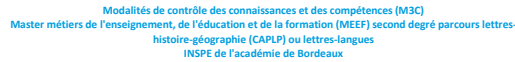
[illegible]

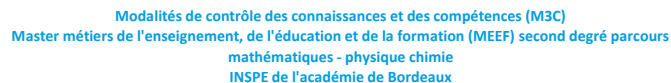


Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)
Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré parcours
éducation physique et sportive
INSPE de l'académie de Bordeaux

Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : éducation physique et sportive
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

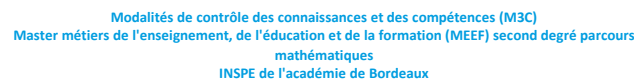
Semestre n° UE	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	3 UE6	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4
Intitulé d'UE	UE 3-1 Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-2 Stratégies d'enseignement	UE 3-3 - Acteur de la communauté éducative	UE 3-4 Recherche et Innovation pédagogique	UE 3-5 Professionnalisation	UE 3-6 Langue vivante étrangère	UE 4-1 Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4-2 Stratégies d'enseignement	UE 4-3 - Acteur de la communauté éducative	UE 4-4 Professionnalisation
ECTS	5	5	4	10	4	2	8	8	4	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	EvT	EvT	EvT	EvT
UE compensable	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue										
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non
Quitus stage										oui
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	4 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	2 épreuves				
Épreuve	n°1	n°1			n°1	n°1				
Nature épreuve	ETa	ETa			ETa	PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50				
Remontée en session 2	non	non			non	non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°2	n°2			n°2	n°2				
Nature épreuve	ETa	ETa			ETa	PT				
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50				
Remontée en session 2	non	non			non	non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°3	n°3								
Nature épreuve	ETa	PT								
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	30								
Remontée en session 2	non	non								
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°4									
Nature épreuve	ETa									
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25									
Remontée en session 2	non									
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Remontée en session 2										
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale			1 épreuve	1 épreuve			2 épreuves	1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve
Modalité CT ou ET ?			CT	CT			CT	CT	CT	CT
Épreuve			n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1
Nature épreuve			PE	RMS			ETa	POP	POP	O
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)			100	100			50	100	100	100
Modalité CT ou ET ?							CT			
Épreuve							n°2			
Nature épreuve							ETa			
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)							50			
Modalité CT ou ET ?										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
SECONDE CHANCE ou SESSION 2						1 épreuve	2 épreuves	1 épreuve		
Épreuve						n°1	n°1	n°1		
Nature épreuve						O	ETa	PE		
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)						100	50	100		
Épreuve							n°2			
Nature épreuve							ETa			
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)							50			

[illegible]



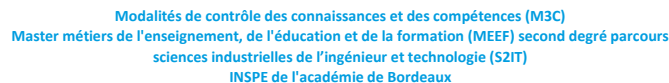
Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : mathématiques - physique chimie
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



INSPE de l'académie de Bordeaux

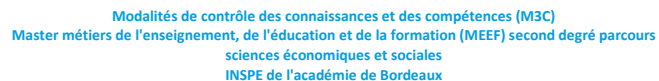
Semestre	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4
n° UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4
Intitulé d'UE	UE 3.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3.2 : Stratégies d'enseignement	UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	UE 3.4 : Recherche et Innovation	UE 3.5 : Professionnalisation	UE 3.6 : Langue vivante étrangère	UE 4.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4.2 : Stratégies d'enseignement	UE 4-3 : Acteur de la communauté éducative	UE 4.4 : Professionnalisation
ECTS	5	5	4	10	4	2	8	8	4	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI
UE compensable	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8			
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non
Quitus stage										oui
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	2 épreuves	4 épreuves	4 épreuves		4 épreuves
Épreuve	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1		n°1
Nature épreuve	ETa	PE			PE	PE	ETa	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50	20	30		30
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2		n°2
Nature épreuve	ETa	PE			PE	O	ETa	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50	20	30		30
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°3	n°3					n°3	n°3		n°3
Nature épreuve	PE	PE					PE	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	30					40	20		20
Remontée en session 2	non	non					non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve							n°4	n°4		n°4
Nature épreuve							O	O		EPE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)							20	20		20
Remontée en session 2							non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Remontée en session 2										
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale			1 épreuve	1 épreuve					1 épreuve	
Modalité CT ou ET ?			CT	CT					CT	
Épreuve			n°1	n°1					n°1	
Nature épreuve			PE	RMS					POP	
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)			100	100					100	
Modalité CT ou ET ?										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Modalité CT ou ET ?										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
SECONDE CHANCE ou SESSION 2						1 épreuve				
Épreuve						n°1				
Nature épreuve						O				
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)						100				
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										

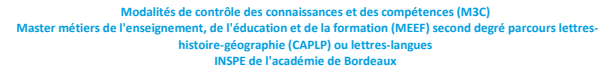


Parcours : sciences industrielles de l'ingénieur et technologie (S2IT)

Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]

[illegible]



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : lettres-histoire-géographie (CAPLP) ou lettres-langues
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre n° UE	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	3 UE6	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE3	4 UE4
Intitulé d'UE	1 CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	2 EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE	3 ACTEUR DE LA POLITIQUE D'EDUCATION	4 RECHERCHE ET INNOVATION PROFESSIONNELLE	5 PROFESSIONNALISATIO N ET PRATIQUES REFLEXIVES	6 LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET TELECOLLABORATIONS INTERCULTURELLES EN LANGUES	1 CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	2 EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE	3 ACTEUR DE LA POLITIQUE D'EDUCATION	4 RECHERCHE ET INNOVATION PROFESSIONNELLE	5 PROFESSIONNALISATIO N ET PRATIQUES REFLEXIVES	6 LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET TELECOLLABORATIONS INTERCULTURELLES EN LANGUES
ECTS	7	7	4	5	5	2	7	7	4	5	5	2
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvM	CCI	CCI
UE compensable	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue												
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non
Quitus stage											oui	
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	1 épreuve	3 épreuves	2 épreuves
Épreuve	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°2	n°3	n°1	n°1
Nature épreuve	ETa	ETa	O	PE	PE	PE	ETa	ETa	O	O	PE	PE
Durée de l'épreuve (en minutes)												
Coefficient (% dans la note à l'UE)	30	40	50	50	30	50	50	50	50	20	30	50
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2												
Épreuve	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°3		n°2	n°2
Nature épreuve	ETa	PE	PE	PE	RM	O	ETa	ETa	PE		RM	O
Durée de l'épreuve (en minutes)												
Coefficient (% dans la note à l'UE)	30	20	50	50	40	50	50	50	50		40	50
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non	non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2												
Épreuve	n°3	n°3			n°3						n°3	
Nature épreuve	ETa	ETa			O						O	
Durée de l'épreuve (en minutes)												
Coefficient (% dans la note à l'UE)	40	40			30						30	
Remontée en session 2	non	non			non						non	
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2												
Épreuve												
Nature épreuve												
Durée de l'épreuve (en minutes)												
Coefficient (% dans la note à l'UE)												
Remontée en session 2												
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2												
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale										1 épreuve		
Modalité CT ou ET ?										CT		
Épreuve										n°1		
Nature épreuve										RMS		
Durée de l'épreuve (en minutes)												
Coefficient (% dans la note à l'UE)										80		
Modalité CT ou ET ?												
Épreuve												
Nature épreuve												
Durée de l'épreuve (en minutes)												
Coefficient (% dans la note à l'UE)												
SECONDE CHANCE ou SESSION 2						1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve				
Épreuve						n°1	n°1	n°1				
Nature épreuve						O	ETa	ETa				
Durée de l'épreuve (en minutes)						20	240	300				
Coefficient (% dans la note à l'UE)						100	100	100				

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) du master MEEF pratiques et ingénierie de la formation pour l'année 2026/2027 sont adoptées à l'unanimité

Article 2.

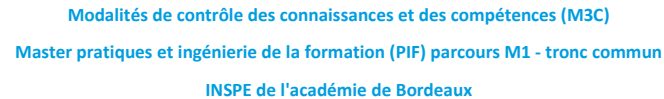
La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

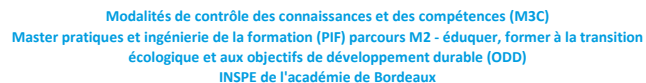
William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)
Pour : 13
Contre :
Abstention :



Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Mention : pratiques et ingénierie de la formation (PIF)
Parcours : M2 - éduquer, former à la transition écologique et aux objectifs de développement durable (ODD)
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

Master pratiques et ingénierie de la formation (PIF) parcours M2 - innovations et didactiques (ID)

INSPE de l'académie de Bordeaux

Mention : pratiques et ingénierie de la formation (PIF)

Parcours : M2 - innovations et didactiques (ID)

Année universitaire d'application : 2026-2027

Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

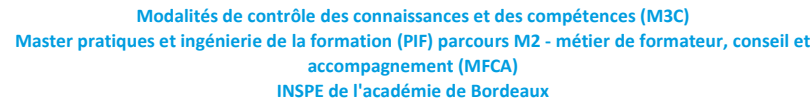
[illegible]



Parcours : M2 - formation de formateurs à l'International (FFI) / *international education and training (IET)*

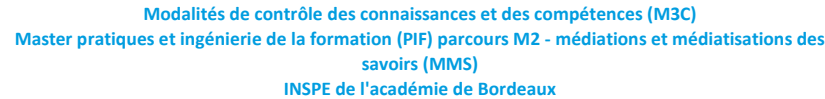
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



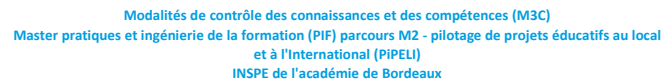
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Mention : pratiques et ingénierie de la formation (PIF)
Parcours : M2 - médiations et médiatisations des savoirs (MMS)
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Année universitaire d'application : 2026-2027

Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4
n° UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Intitulé d'UE	Éléments pour la pratique et l'ingénierie de formation	Politiques éducatives	Concept d'éducation et projet	Recherche	Professionalisation et mise en situation professionnelle	Langue de projet	Droit, RH	Éléments contextuels pour le pilotage de projets éducatifs	Interculturel et mondialisation	Recherche	Stage / expérience en milieu professionnel
ECTS											
Modalité d'évaluation UE compensable	EvT	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	EvT	CCI	CCI	EvT	EvT
Note seuil pour compensabilité, si prévue	oui	oui	oui	oui	non	non	non	oui	oui	non	non
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	oui	non	oui	non	non	non
Quitus stage											
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC		3 épreuves	2 épreuves			2 épreuves		3 épreuves	2 épreuves		
Épreuve		n°1	n°1			n°1		n°1	n°1		
Nature épreuve		PE	POP			POP		PE	PE		
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)		40	50			50		25	50		
Remontée en session 2		non	non			non		non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2											
Épreuve		n°2	n°2			n°2		n°2	n°2		
Nature épreuve		POP	PE			POP		PE	POP		
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)		30	50			50		25	50		
Remontée en session 2		non	non			non		non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2											
Épreuve		n°3						n°3			
Nature épreuve		POP						PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)		30						50			
Remontée en session 2		non						non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2											
Épreuve											
Nature épreuve											
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)											
Remontée en session 2											
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2											
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale	1 épreuve			1 épreuve	1 épreuve		1 épreuve			1 épreuve	1 épreuve
Modalité CT ou ET ?	CT			CT	CT		CT			CT	CT
Épreuve	n°1			n°1	n°1		n°1			n°1	n°1
Nature épreuve	RM			RM	POP		POP			RMS	POP
Durée de l'épreuve (en minutes)	30			30	30		30			45	30
Coefficient (% dans la note à l'UE)	100			100	100		100			100	100
Modalité CT ou ET ?											
Épreuve											
Nature épreuve											
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)											
Modalité CT ou ET ?											
Épreuve											
Nature épreuve											
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)											
Modalité CT ou ET ?											
Épreuve											
Nature épreuve											
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)											
Seconde chance ou session 2						1 épreuve		1 épreuve			
Épreuve						n°1		n°1			
Nature épreuve						POP		PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)						100		100			
Épreuve											
Nature épreuve											
Durée de l'épreuve (en minutes)											
Coefficient (% dans la note à l'UE)											

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des masters enseignement et éducation (M2E) professorat des écoles (PE), professorat du second degré (P2D) et conseiller principal d'éducation (CPE) pour l'année 2026/2027 sont adoptées à l'unanimité

Article 2.

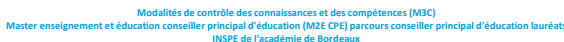
La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

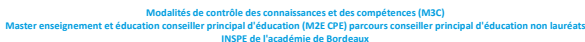
William MAROIS

William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)
Pour : 13
Contre :
Abstention :



Semestre n° UE	1 UE1	1 UE2	1 UE3	1 UE4	1 UE5	1 UE6	2 UE1	2 UE2	2 UE3	2 UE4	2 UE5	2 UE6	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	3 UE6	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE5	4 UE6
Intrilué d'UE	Comprendre et faire vivre la politique éducative du lycée	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, réguler et accompagner l'équipe de vie collégière pour accompagner le parcours de l'élève	Construire la posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du service auxiliaire	Engager dans une démarche de développement professionnel	Langue vivante étrangère	Comprendre et faire vivre la politique éducative du lycée	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, réguler et accompagner l'équipe de vie collégière pour accompagner le parcours de l'élève	Construire la posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du service auxiliaire	Engager dans une démarche de développement professionnel	Langue vivante étrangère	Comprendre et faire vivre la politique éducative du lycée	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, réguler et accompagner l'équipe de vie collégière pour accompagner le parcours de l'élève	Construire la posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du service auxiliaire	Engager dans une démarche de développement professionnel	Stage	Comprendre et faire vivre la politique éducative du lycée	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, réguler et accompagner l'équipe de vie collégière pour accompagner le parcours de l'élève	Construire la posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du service auxiliaire	Engager dans une démarche de développement professionnel	Stage
ECTS	7	7	5	5	3	3	7	7	6	3	3	2	4	4	4	5	3	10	2	4	4	3	3	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvM	CCI	CCI	CCI	CCI	EvM	EvM
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Note seule pour compensabilité, si prévue	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (multitude moyenne possible de 4 à 10 notes possibles)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Quiltes stage												oui												
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM - description des CC	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	1 épreuve	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	1 épreuve	1 épreuve
Nature épreuve	EtA	EtA	EtA	EtA	PE	n°1	EtA	EtA	EtA	EtA	PE	EtA	EtA	EtA	EtA	EtA	PE	EPE	EtA	EtA	EtA	EtA	POP	EPE
Durée de l'épreuve (en minutes)	120	120	120	120	70	70	40	40	40	40	70	120	120	120	120	120	120	50	40	40	40	40	20	40
Coefficient (% dans la note à l'UE)	40	40	40	40	70	70	40	40	40	40	70	30	40	40	40	40	40	50	40	40	40	40	40	40
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																								
Epreuve	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2							
Nature épreuve	EtA	EtA	EtA	EtA	PE	EtA	EtA	EtA	EtA	EtA	PE	EtA	EtA	EtA	EtA	EtA	PE							
Durée de l'épreuve (en minutes)	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60							
Coefficient (% dans la note à l'UE)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	50							
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non							
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																								
Epreuve	n°3	n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3	n°3		n°3				n°3								
Nature épreuve	EtA	EtA	EtA	EtA			EtA	EtA	EtA	EtA		EtA				O								
Durée de l'épreuve (en minutes)	60	60	60	60			60	60	60															



Semestre	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3
n° UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1
Institut UE	Comprendre et faire vivre la politique éducative de l'EPH	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours de l'élève	Construire sa posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du travail d'équipe	L'engager dans une démarche de développement professionnel	Langue vivante étrangère	Comprendre et faire vivre la politique éducative de l'EPH	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours de l'élève	Construire sa posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du travail d'équipe	L'engager dans une démarche de développement professionnel	Langue vivante étrangère	Comprendre et faire vivre la politique éducative de l'EPH	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur le plan éducatif et pédagogique	Observer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours de l'élève	Construire sa posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du travail d'équipe	L'engager dans une démarche de développement professionnel	Stage	Comprendre et faire vivre la politique éducative de l'EPH
ECTS	7	7	5	5	3	3	7	7	6	3	3	3	4	4	4	5	3	10	4
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EVm	CCI
Note seuil pour compensabilité, si prévue	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Seconde chance ou session 2	non		non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Outils stage										intégrée (évaluation moyenne pondérée de n-1 note de l'élève)			non	non	non	non	non	non	non
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EVm - description des CC	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	1 épreuve	2 épreuves
Nature épreuve	EtA	EtA	EtA	n°1	EtA	PE	n°1	EtA	EtA	EtA	PE	n°1	EtA	EtA	EtA	PE	n°1	EPE	EtA
Durée de l'épreuve (en minutes)	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	60	120	120	120	120	120	120	120
Coefficient (% dans la note à l'UE)	40	40	40	40	70	50	40	40	40	40	70	30	40	40	40	40	40	20	40
Répondre en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																			
Nature épreuve	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2
Durée de l'épreuve (en minutes)	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Coefficient (% dans la note à l'UE)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	60	60	60	30	50	60	30
Répondre en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																			
Nature épreuve	n°3	n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3	n°3		n°3				n°3			n°3
Durée de l'épreuve (en minutes)	60	60	60	60			60	60	60	60		60				60			60
Coefficient (% dans la note à l'UE)	30	30	30	30			30	30	30	30		30				30			30
Répondre en session 2	non	non	non	non			non	non	non	non		non				non			non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																			
Nature épreuve																			
Durée de l'épreuve (en minutes)																			
Coefficient (% dans la note à l'UE)																			
Répondre en session 2																			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																			
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM - description de l'évaluation terminale																			
Modalité CT ou ET 2																			

Mention : enseignement et éducation professorat du second degré (M2E P2D)
Parcours : documentation lauréats
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]

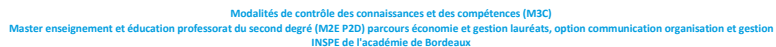


Parcours : documentation non lauréats

Année universitaire d'application : 2026-2027

Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Semestre n° UE	1	2	3	4	5	6	2	2	3	2	2	3	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4
Intitulé d'UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
ECTS	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4	2	7	7	10	3	3	7	7	7	3	3
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	EVT	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI	EVM	EVT	EVT	CCI	CCI	EVM	EVT	EVT
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8				8	8			non
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Intégrée (meilleure moyenne pondérée de n-1 notes admis et)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quittus stage										oui												
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC Epreuves	5 épreuves	5 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	5 épreuves	5 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve		3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve		
Nature épreuve	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1		
Durée de l'épreuve (en minutes)	ETa	POP	PE			O	ETa	POP	PE			POP	ETa	POP	PT			ETa	POP	PT		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	90					90	90					60	60	30				90				
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non			non	non	non	non	non	non	non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Epreuve	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2			
Nature épreuve	ETa	POP	POP			ETa	ETa	POP	POP			PT	ETa	O	PT			O	PT			
Durée de l'épreuve (en minutes)	90					60	90					60	10					10				
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33.33			50	20	20	33.33			40	20	30	30			30	30			
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non			non	non	non	non			non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Epreuve	n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3				n°3	n°3			
Nature épreuve	ETa	POP	POP				ETa	POP	POP			O	ETa	PE				ETa	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)	90					90	90					30	30	30				30	30			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33.33			20	20	20	33.33			50	30	30	non			30	30			
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non			non	non	non	non			non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Epreuve	n°4	n°4					n°4	n°4														
Nature épreuve	ETa	PE					ETa	PE														
Durée de l'épreuve (en minutes)	90					90	90															
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20				20	20	20										20				
Remontée en session 2	non	non																				

[illegible]

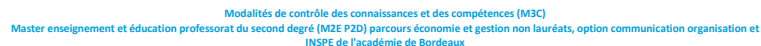


Semestre n° UE	1	2	3	4	5	6	2	2	3	4	2	2	3	4	5	6	2	2	3	4	5	6	2	2	3	4	5	6	
Intitulé d'UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
ECTS	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8						8					8					
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Intégrée (meilleure moyenne pondérée de n-1 notes, sans en)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Quittus stage												oui																	
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM :	5 épreuves	5 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	5 épreuves	5 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve							3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve				
description des CC	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1	n°1							n°1	n°1	n°1				
Nature épreuve	ETa	POP	PE			O	ETa	POP	PE			POP	ETa	POP	POP	PT							ETa	POP	POP	PT			
Durée de l'épreuve (en minutes)	90					90	90					60	60	60	90	10						90							
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33,33			50	20	20	33,33			60	30	40	40	30						40	40	50					
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non			non	non	non	non	non						non	non	non					
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																													
Epreuve	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2	n°2							n°2	n°2					
Nature épreuve	ETa	POP	POP			ETa	ETa	POP	POP			PT	ETa	O	PT							O	PT						
Durée de l'épreuve (en minutes)	90					60	90					60	10		10							10							
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33,33			50	20	20	33,33			20	30	30	30	30						30	30						
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non			non	non	non	non	non						non	non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																													
Epreuve	n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3	n°3								n°3	n°3					
Nature épreuve	ETa	POP	POP				ETa	POP	RMS			O	ETa	PE								ETa	PE						
Durée de l'épreuve (en minutes)	90					90	90					30	30	30	30							30							
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33,33			20	20	20	33,33			50	30	30	30														

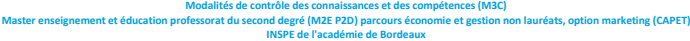


Semestre n° UE	1	2	3	4	5	6	2	2	3	4	2	2	3	3	3	4	3	4	4	4
UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE1	UE2	UE3	UE4
Intitulé d'UE	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, déployer et réguler son enseignement en fonction des contenus et des besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour/l'éducation	Langue vivante étrangère	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, déployer et réguler son enseignement en fonction des contenus et des besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour/l'éducation	Langue vivante étrangère	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour/l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour/l'éducation
ECTS	7	7	3	3	4	2	7	7	3	4	2	2	7	7	3	3	7	7	3	3
Modalité d'évaluation UE compensable	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	EvM	EvT
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8					8							8	8			8	8		
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Intégrée (meilleure moyenne pondérée de la 1-1 notes sem1 et 2)	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quitus stage										oui										
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM :	5 épreuves	5 épreuves	3 épreuves		2 épreuves		5 épreuves	5 épreuves	3 épreuves		2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve		3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve	
description des CC																				
Epreuve	n°1	n°1	n°1		n°1		n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	
Nature épreuve	ETa	POP	PE		O		ETa	POP	PE		POP	ETa	ETa	POP	PT		ETa	POP	PT	
Durée de l'épreuve (en minutes)	90				90		90				60	60	90				90			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33.33		50		20	20	33.33		60	30	40	40	30		40	40	50	
Remontée en session 2	non	non	non		non		non	non	non		non	non	non	non	non		non	non	non	
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																				
Epreuve	n°2	n°2	n°2		n°2		n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2		
Nature épreuve	ETa	POP	POP		ETa		ETa	POP	POP		PT	ETa	O	PT			O	PT		
Durée de l'épreuve (en minutes)	90				90		90				10	60	10				10			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33.33		20		20	20	33.33		40	20	30	30			30	30		
Remontée en session 2	non	non	non		non		non	non	non		non	non	non	non			non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																				
Epreuve	n°3		n°3				n°3	n°3	n°3		n°3		n°3	n°3			n°3	n°3		
Nature épreuve	ETa	POP	POP		ETa		POP	POP	RMS		O	ETa	ETa	PE			ETa	PE		
Durée de l'épreuve (en minutes)	90				90		90				30	30	30				30			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	20	20	33.33		20		20	20	33.33		50	30	30	30			30	30		
Remontée en session 2	non	non	non		non		non	non	non		non	non	non	non			non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																				
Epreuve	n°4	n°4			n°4		n°4	n°4												
Nature épreuve	ETa	PE			ETa		ETa	PE												

Semestre n° UE	1 UE1	1 UE2	1 UE3	1 UE4	1 UE5	1 UE6	2 UE1	2 UE2	2 UE3	2 UE4	2 UE5	2 UE6	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE5
Intitulé d'UE	Maitrise les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, déployer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Maitrise les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, déployer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérique pour l'éducation
ECTS	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4	2	7	7	10	3	3	4	4	10	3	3
UE compensable	CCL oui	CCL oui	CCL oui	EvT oui	EvT oui	CCL oui	CCL oui	CCL oui	CCL oui	EvT oui	CCL oui	non	CCL oui	CCL oui	EvM oui	EvT oui	EvT oui	CCL oui	CCL oui	EvM oui	EvT oui	EvT oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8				8	8			
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (meilleure moyenne pondérée de n-1 notes sans ni)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quitus stage										oui												
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC Epreuves	n°1 Nature épreuve Durée de l'épreuve (en minutes) Coefficient (% dans la note à RUE) Remontée en session 2 Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	n°1 POP PE 90 20 33,33 non	n°1 PE PE 90 20 non	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 n°1 n°1 n°1 n°1 n°1	n°1 PT PT 90 40 non			n°1 Eta 90 40 non	n°1 POP PE 90 20 non	n°1 POP PT 90 40 non	n°1 PT PT 50 non	
Epreuve	n°2 Nature épreuve Durée de l'épreuve (en minutes) Coefficient (% dans la note à RUE) Remontée en session 2 Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	n°2 POP POP 90 20 33,33 non	n°2 POP POP 90 20 non	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 n°2 n°2 n°2 n°2 n°2	n°2 O PT 90 30 non			n°2 O PT 10 30 non	n°2 POP PT 90 20 non	n°2 PT PT 30 30 non		
Epreuve	n°3 Nature épreuve Durée de l'épreuve (en minutes) Coefficient (% dans la note à RUE) Remontée en session 2 Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	n°3 POP POP 90 20 33,33 non	n°3 POP POP 90 20 non	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 n°3 n°3 n°3 n°3 n°3	n°3 O PE 90 30 non			n°3 Eta 30 30 non	n°3 POP PE 90 20 non	n°3 PE PE 30 30 non		
Epreuve	n°4 Nature épreuve Durée de l'épreuve (en minutes) Coefficient (% dans la note à RUE) Remontée en session 2 Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	n°4 PE PE 90 20 non	n°4 PE PE 90 20 non				n°4 Eta 90 20 non	n°4 PE PE 90 20 non														
Epreuve	n°5 Nature épreuve Durée de l'épreuve (en minutes) Coefficient (% dans la note à RUE) Remontée en session 2 Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	n°5 PE PE 90 20 non	n°5 PE PE 90 20 non				n°5 Eta 90 20 non	n°5 PE PE 90 20 non														
Epreuve																						
Modalité CT ou ET ?				1 épreuve	1 épreuve					1 épreuve					1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve			1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve
Modalité CT ou ET ?				CT	CT		CT	CT		CT			ET	CT	CT	CT	CT			CT	CT	ET
Epreuve																						

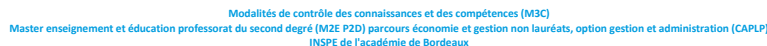
[illegible]

[illegible]



Semestre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523
----------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

[illegible]

[illegible]

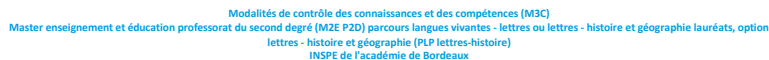
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septem

[illegible]

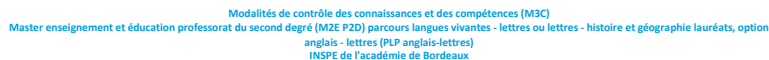
Semestre n° UE	1 UE1	1 UE2	1 UE3	1 UE4	1 UE5	1 UE6	2 UE1	2 UE2	2 UE3	2 UE4	2 UE5	2 UE6	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE5								
Intitulé d'UE	Maîtriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner						Concevoir, organiser et réguler son enseignement en fonction des contenus et des besoins des élèves						Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages						Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation						Recherche et numérique pour l'éducation					
ECTS	7						7						7						7						7					
Modalité d'évaluation	CCI						CCI						CCI						CCI						CCI					
UE compensable	oui						oui						oui						oui						oui					
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8						8						8					
Seconde chance ou session 2	non						non						non						non						non					
Quittus stage																														
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM :	4 épreuves						3 épreuves						3 épreuves						1 épreuve						2 épreuves					
description des CC	Epreuve						Epreuve						Epreuve						Epreuve						Epreuve					
Nature épreuve	E1a						E1a						E1a						E1a						E1a					
Durée de l'épreuve (en minutes)	60						60						60						60						60					
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25						35						40						40						50					
Remontée en session 2	non						non						non						non						non					
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																														
Epreuve	n°2						n°2						n°2						n°2						n°2					
Nature épreuve	E1a						E1a						E1a						E1a						E1a					
Durée de l'épreuve (en minutes)	60						60						60						60						60					
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25						35						40						40						50					
Remontée en session 2	non						non						non						non						non					
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																														
Epreuve	n°3						n°3						n°3						n°3						n°3					
Nature épreuve	E1a						E1a						E1a						E1a						E1a					
Durée de l'épreuve (en minutes)	60						60						60						60						60					
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25						30						40						30						40					
Remontée en session 2	non						non						non						non						non					
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																														
Epreuve	n°4						n°4						n°4						n°4						n°4					
Nature épreuve	E1a						E1a						E1a						E1a						E1a					
Durée de l'épreuve (en minutes)	60						60						60						60						60					
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25						35						40						40						50					
Remontée en session 2	non						non						non						non						non					
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																														
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM :	1 épreuve						1 épreuve						1 épreuve						1 épreuve						1 épreuve					
description de l'évaluation terminale	CT						CT						CT						CT						CT					
Modalité CT ou ET ?	n°1						n°1						n°1						n°1						n°1					
Epreuve	PE						PE						PE						PE						PE					
Nature épreuve	O						O						O						O						O					
Durée de l'épreuve (en minutes)	20						20						20						20						20					
Coefficient (% dans la note à l'UE)	60						100						60						100						60					
Modalité CT ou ET ?																														
Epreuve																														
Nature épreuve																														
Durée de l'épreuve (en minutes)																														
Coefficient (% dans la note à l'UE)																														
Modalité CT ou ET ?																														
Epreuve																														
Nature épreuve																														
Durée de l'épreuve (en minutes)																														
Coefficient (% dans la note à l'UE)																														
Modalité CT ou ET ?																														
Epreuve																														
Nature épreuve																														
Durée de l'épreuve (en minutes)																														
Coefficient (% dans la note à l'UE)																														

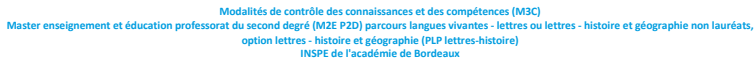
Semestre n° UE	1 UE1	1 UE2	1 UE3	1 UE4	1 UE5	1 UE6	2 UE1	2 UE2	2 UE3	2 UE4	2 UE5	2 UE6	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE5
Intitulé d'UE	Maîtriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, développer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Maîtriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, développer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Stages et professionnalisation	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Stages et professionnalisation	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation
ECTS	7	7	3	3	4	2	7	7	3	3	4	2	7	7	10	3	3	7	7	10	3	3
Modalité d'évaluation UE compensable	CCI oui	CCI oui	CCI oui	EvT oui	EvT oui	CCI oui	CCI oui	CCI oui	CCI oui	EvT oui	CCI oui	CCI non	CCI oui	CCI oui	CCI oui	EvT oui	EvT oui	CCI oui	CCI oui	non	EvT oui	EvT non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8				8	8			
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (meilleure moyenne pondérée de n-1 notes sans fil)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quittus stage										oui												
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvT - description des CC	4 épreuves	3 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	4 épreuves	3 épreuves	3 épreuves		2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	4 épreuves			3 épreuves	3 épreuves	4 épreuves		
Nature épreuve	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	PE			n°1	n°1	n°1		
Durée de l'épreuve (en minutes)	ETa	ETa	RM			O	ETa	ETa	RM		RM	ETa	ETa	ETa	PE			ETa	PE	PE		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	180	90	90			180	180	90	60		60	120	120	90	90			90	30	30		
Remontée en session 2	30	40	40			50	30	40	40		50	30	50	40	10			50	30	10		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	non	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non		
Nature épreuve	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2		
Durée de l'épreuve (en minutes)	ETa	ETa	ETa			ETa	ETa	ETa	ETa		POP	ETa	POP	POP	EPE			POP	PE	EPE		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	180	90	90			60	180	90	90		10	60	60	20	50			60	30	50		
Remontée en session 2	30	40	40			50	30	40	40		50	20	25	40	50			25	30	30		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	non	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non		
Nature épreuve	n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3	n°3		n°3	n°3	n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3		
Durée de l'épreuve (en minutes)	ETa	PE	PE			POP	POP	PE	PE		O	PE	PE	PE	PE			PE	POP	PE		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	60	20	20			150	20	20	20		50	25	20	30	20			25	40	30		
Remontée en session 2	20	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2	non														non					non		
Nature épreuve	n°4					n°4	n°4								n°4					n°4		
Durée de l'épreuve (en minutes)	POP					POP	POP								PE					PE		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	150					20	20															

Semestre n° UE	1 UE1	1 UE2	1 UE3	1 UE4	1 UE5	1 UE6	2 UE1	2 UE2	2 UE3	2 UE4	2 UE5	2 UE6	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE5	
Intitulé d'UE	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, élaborer et réguler son enseignement en fonction des contenus et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérrique pour l'éducation	Langue vivante étranglée	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, élaborer et réguler son enseignement en fonction des contenus et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérrique pour l'éducation	Langue vivante étranglée	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérrique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation.	Recherche et numérrique pour l'éducation	
ECTS	7	7	7	7	4	2	7	7	7	7	4	2	7	7	10	7	7	7	7	7	10	7	3
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	EVT	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EVT	EVT	CCI	CCI	non	EVT	EVT	
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8	oui	oui	oui	oui	oui	CCI	CCI	CCI	oui	non	non	non	8	8	non	8	8	8	8	non	non	
Second chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (meilleure moyenne pondérée de n-1 notes peut-il)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Quittus stage										oui										oui			
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	4 épreuves	3 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	4 épreuves	3 épreuves	3 épreuves		2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	4 épreuves			3 épreuves	3 épreuves	4 épreuves			
Épreuve	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1			
Nature épreuve	ETa	ETa	RM			O	ETa	ETa	RM		RM	ETa	ETa	ETa	PE			ETa	PE	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)	180	90	180			30	180	90	120		60	120	120	120	10			90	30	10			
Coefficient (% dans la note à RUE)	30	40	40			50	30	40	40		50	30	50	40	10			50	30	10			
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Épreuve	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2			
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa			ETa	ETa	ETa	ETa		POP	ETa	POP	POP	EPE			POP	PE	EPE			
Durée de l'épreuve (en minutes)	90	90	90			60	90	90	90		10	60	60	20	60			60	20	30			
Coefficient (% dans la note à RUE)	30	40	40			30	40	40	40		50	20	25	40	50			25	30	50			
Remontée en session 2	non	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Épreuve	n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3			
Nature épreuve	ETa	PE	PE				POP	PE	PE			O	PE	PE	PE			PE	POP	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)	60						150											20					
Coefficient (% dans la note à RUE)	20	20	20				20	20	20			50	25	20	30			25	40	30			
Remontée en session 2	non	non	non				non	non	non			non	non	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Épreuve	n°4																						

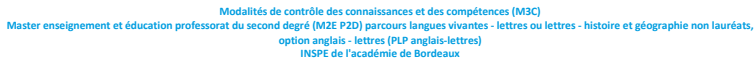


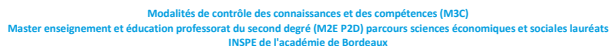
Semestre n° UE	1 UE1	1 UE2	1 UE3	1 UE4	1 UE5	1 UE6	2 UE1	2 UE2	2 UE3	2 UE4	2 UE5	2 UE6	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4	4 UE5
Intitulé d'UE	Maîtriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, développer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérrique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Maîtriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, développer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérrique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérrique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérrique pour l'éducation
ECTS	7	7	7	3	4	2	7	7	7	3	4	2	7	7	10	3	3	7	7	10	3	3
Modalité d'évaluation UE compensable	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	CCI	CCI	EvT	CCI	EvM	CCI	CCI	EvM	EvT	CCI	CCI	CCI	EvM	EvT	EvM
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8				8	8			
Seconde chance ou, si prévue	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (pourvue des 1 meilleures notes parmi)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quilts stage										oui												
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM - description des CC	5 épreuves	4 épreuves	4 épreuves		2 épreuves	2 épreuves	4 épreuves	4 épreuves	4 épreuves			3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve		2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve		
Épreuve	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1		
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa		ETa	O	ETa	ETa	ETa			ETa	ETa	ETa	EPe		POP	POP	ETa	EPE		
Durée de l'épreuve (en minutes)	180	60	120		180	0	60	60	120			60	60	40	120		30	60	60	120		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	18	25	36		50	50	10	15	36			30	50	34	40		50	50	34	40		
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Épreuve	n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2		
Nature épreuve	PE	ETa	ETa		PE	ETa	O	ETa	ETa			ETa	O	ETa			PE	POP	ETa	EPE		
Durée de l'épreuve (en minutes)	120	60	60		60	180	180	60	60			60	45	40			60	60	60	60		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	15	25	16		50	50	10	35	16			20	25	33			50	25	33	40		
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non	non		non	non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Épreuve	n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3			n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3		
Nature épreuve	O	ETa	ETa				O	ETa	ETa			O	O	ETa				POP	ETa	ETa		
Durée de l'épreuve (en minutes)	160	60	150				160	60	60				45	40				60	60	60		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	17	25	16				10	25	16			50	25	33				25	33	40		
Remontée en session 2	non	non	non				non	non	non			non	non	non	non			non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Épreuve	n°4	n°4	n°4</																			

[illegible]



Semestre n° UE	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4			
Intitulé d'UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
ECTS	7	7	7	3	4	2	7	7	2	3	4	2	7	7	10	3	3	7	7	7	3	7	7	7	7	7	7	7	7
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	EVt	CCI	CCI	EVt	CCI	CCI	EVt	CCI	CCI	CCI	CCI	EVt	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8					8	8				8	8				
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (pourcentage des n° 1 meilleures notes parmi 2)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quitus stage										oui																	oui		
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EVt																													
description des CC	5 épreuves	4 épreuves	4 épreuves		2 épreuves	2 épreuves	4 épreuves	4 épreuves	4 épreuves				3 épreuves	3 épreuves	1 épreuve				2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves				1 épreuve				
Epreuve	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	n°1				n°1	n°1	n°1				n°1	n°1	n°1				n°1	n°1	n°1		
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa		ETa	O	ETa	ETa	ETa				ETa	ETa	ETa				ETa	ETa	ETa				ETa	ETa	ETa		
Durée de l'épreuve (en minutes)	180	60	120		180		60	60	120				60	60	120				60	40	120				60	40	120		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	18	25	36		50	50	10	15	36				30	50	34				50	34	40				50	34	40		
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non	non				non	non	non				non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																													
Epreuve	n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2	n°2				n°2	n°2	n°2				n°2	n°2	n°2				n°2	n°2	n°2		
Nature épreuve	PE	ETa	ETa		PE	O	ETa	ETa	ETa				ETa	O	ETa				PE	POP	ETa				POP	ETa	ETa		
Durée de l'épreuve (en minutes)	120	60	60		60	60	160	180	60				60	45	40				60	45	40				60	45	40		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	15	25	16		50	50	10	35	16				20	25	33				50	25	33				50	25	33		
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non				non	non	non				non	non	non				non	non	non		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																													
Epreuve	n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3				n°3	n°3	n°3					n°3	n°3					n°3	n°3		
Nature épreuve	O	ETa	ETa																										

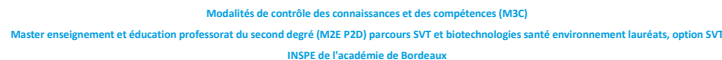
[illegible]

[illegible]

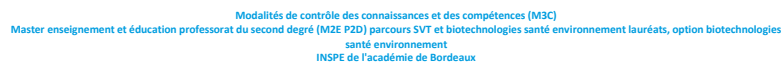


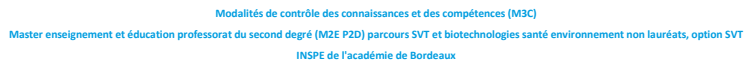
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

[illegible]

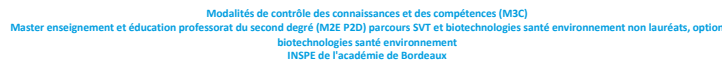


Semestre n° UE	1	2	3	4	5	6	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	
Intitulé d'UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
ECTS	10	10	10	10	10	10	7	7	7	3	3	3	10	10	10	10	3	10	10	10	3	
Modalité d'évaluation	EvM	EvM	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	EvM	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	EvM	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT	
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8			8	8				
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Intégrée (inclure moyenne pondérée de n-1 notes sans n)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Quittus stage										oui												
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	2 épreuves	3 épreuves		2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	3 épreuves			3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves			2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves			
Nature épreuve	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1			
Durée de l'épreuve (en minutes)	PE	PE	RM		PE	O	PT	PE	PE			ETa	RM	PE			PE	PE	PE			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	15	20	35		50	50	120	15	25			60	15	20			50	40	35			
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non			30	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Nature épreuve	n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2			
Durée de l'épreuve (en minutes)	PT	PE	O		PE	ETa	PT	PE	PE			ETa	PT	PE			PE	PE	PE			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	120	20	35		60	120	60	120	15			60	15	20			50	40	35			
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non			20	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Nature épreuve	n°3		n°3				n°3		n°3			n°3	n°3					n°3	n°3			
Durée de l'épreuve (en minutes)	PE		PE				PE		PE			O	PE				PE	PE	PE			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	10		30				10		50			50	10				20	30				
Remontée en session 2	non		non				non		non			non	non				non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Nature épreuve																						
Durée de l'épreuve (en minutes)																						
Coefficient (% dans la note à l'UE)																						
Remontée en session 2																						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale	2 épreuves	1 épreuve		1 épreuve			2 épreuves	1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve		2 épreuves	1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve			1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve	
Modalité CT ou ET ?	ET	ET		CT			ET	ET		CT	CT		ET	ET	CT	CT			CT	CT	CT	
Nature épreuve	n°1	n°1		n°1																		

[illegible]



Semestre n° UE	1	2	3	4	5	6	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	
Intitulé d'UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
ECTS	10	10	10	10	10	10	7	7	7	3	3	3	10	10	10	10	3	10	10	10	3	3
Modalité d'évaluation	EvM	EvM	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	EvM	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	EvM	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT	EvT
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8			8	8	8			
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Intégrée (inclure moyenne pondérée de n-1 notes sans n)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quittus stage										oui										oui		
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	2 épreuves	3 épreuves		2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	2 épreuves	3 épreuves			3 épreuves	3 épreuves	2 épreuves			2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves			
Nature épreuve	n°1	n°1	n°1		n°1	n°1	n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1			
Durée de l'épreuve (en minutes)	PE	PE	RM		PE	O	PT	PE	PE			ETa	RM	PE			PE	PE	PE			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	15	20	35		50	50	120	15	25			60	15	20			50	40	35			
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Nature épreuve	n°2	n°2	n°2		n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2			
Durée de l'épreuve (en minutes)	PT	PE	O		PE	ETa	PT	PE	PE			ETa	PT	PE			PE	PE	PE			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	120	20	20		60	120	60	120	120			60	15	20			50	40	35			
Remontée en session 2	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non			non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Nature épreuve	n°3		n°3				n°3	n°3	n°3			n°3	n°3					n°3	n°3			
Durée de l'épreuve (en minutes)	PE		PE				PE		PE			O	PE				PE	PE	PE			
Coefficient (% dans la note à l'UE)	10		30				10		50			50	10				20	30				
Remontée en session 2	non		non				non		non			non	non				non	non	non			
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
Nature épreuve																						
Durée de l'épreuve (en minutes)																						
Coefficient (% dans la note à l'UE)																						
Remontée en session 2																						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																						
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale	2 épreuves	1 épreuve		1 épreuve			2 épreuves	1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve		2 épreuves	1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve			1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve	
Modalité CT ou ET ?	ET	ET		CT																		



Semestre n° UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Intitulé d'UE	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, adapter et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable à leur apprentissage.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, adapter et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable à leur apprentissage.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable à leur apprentissage.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable à leur apprentissage.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable à leur apprentissage.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation
ECTS	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	10	7	7	7	7	10	7	7	7	7	7	7	7
Modalité d'évaluation	EvM	EvM	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	EvM	CCI	EvT	CCI	CCI	EvM	EvM	EvT	EvT	CCI	EvT	EvM	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8			8	8	8			8	8				
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	intégrée (inclure moyenne pondérée de n-1 notes sacrés nt)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Quittus stage										oui											oui						
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC Epreuve	n°1 PE	n°1 PE	n°1 RM	n°1 PE	n°1 O	n°1 PE	n°1 PE	n°1 PE	n°1 PE	n°1 ETa	n°1 PE	n°1 ETa	n°1 PE	n°1 PE		n°1 PE	n°1 PE	n°1 PE	n°1 PE		n°1 PE	n°1 PE	n°1 PE				
Nature épreuve	PE	PE	RM	PE	O	PE	PE	PE	PE	ETa	PE	ETa	PE	PE		PE	PE	PE	PE		PE	PE	PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)	15	20	35	50	50	15	20	25	30	60	15	20	20	20		15	20	40	35		15	20	30				
Coefficient (% dans la note à RUE)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non	non	non	non		non	non	non				
Remontée en session 2																											
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																											
Epreuve	n°2 PE	n°2 PE	n°2 O	n°2 PE	n°2 ETa	n°2 PE	n°2 PE	n°2 PE	n°2 ETa	n°2 PE	n°2 ETa	n°2 PE	n°2 PE	n°2 PE		n°2 PE	n°2 PE	n°2 PE	n°2 PE		n°2 PE	n°2 PE	n°2 PE				
Nature épreuve	PE	PE	O	PE	ETa	PE	PE	PE	ETa	PE	ETa	PE	PE	PE		PE	PE	PE	PE		PE	PE	PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)	15	20	35	50	50	15	20	25	30	60	15	20	20	20		15	20	40	35		15	20	30				
Coefficient (% dans la note à RUE)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non	non	non	non		non	non	non				
Remontée en session 2																											
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																											
Epreuve	n°3 PE		n°3 PE			n°3 PE		n°3 PE		n°3 O	n°3 PE		n°3 PE					n°3 PE	n°3 PE								
Nature épreuve	PE		PE			PE		PE		O	PE		PE					PE	PE								
Durée de l'épreuve (en minutes)	10		30			10		50		50	10		10					20</									



Master enseignement et éducation professorat des écoles (M2E PE) parcours généraliste lauréats
INSPE de l'académie de Bordeaux

[illegible]



Master enseignement et éducation professorat des écoles (MZE PE) parcours basque lauréats
INSPE de l'académie de Bordeaux

[illegible]



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)
Master enseignement et éducation professorat des écoles (M2E PE) parcours occitan lauréats
INSPE de l'académie de Bordeaux

Mention : enseignement et éducation professorat des écoles (M2E PE)
Parcours : occitan lauréats
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'Institut :

Semestre	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4
n° UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE7	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE7	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Intitulé d'UE	Enseigner le langage de scolarisation	Enseigner les mathématiques	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Construire les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique pédagogique	Agir dans le cadre de la contractualisation éducation et du service public d'éducation	Participer de recherche et culture scientifique au service du développement professionnel	Produire et mobiliser un langage visuel éducatif	Enseigner le langage de scolarisation	Enseigner les mathématiques	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Construire les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique pédagogique	Agir dans le cadre de la contractualisation éducation et du service public d'éducation	Participer de recherche et culture scientifique au service du développement professionnel	Produire et mobiliser un langage visuel éducatif	Enseigner le langage de scolarisation	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Construire les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique pédagogique	Agir dans le cadre de la contractualisation éducation et du service public d'éducation	Participer de recherche et culture scientifique au service du développement professionnel	Produire et mobiliser un langage visuel éducatif	Enseigner le langage de scolarisation	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Construire les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique pédagogique	Agir dans le cadre de la contractualisation éducation et du service public d'éducation	
ECTS	4	4	8	5	4	2	3	5	5	9	5	4	2	7	7	8	3	2	3	6	3	12	2	2	5
Modalité d'évaluation	EVT	CCI	EVT	EVT	CCI	EVT	EVT	CCI	CCI	CCI	EVT	CCI	EVT	CCI	CCI	CCI	EVT	EVT	CCI	EVT	CCI	CCI	EVT	CCI	EVT
UE compensable	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Note seuil pour compensabilité, si prévue	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	
Seconde chance éventuellement dévancée de la session 2	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	
Quifus stage		2 épreuves			2 épreuves			2 épreuves	2 épreuves	4 épreuves		2 épreuves		4 épreuves	4 épreuves		2 épreuves		4 épreuves	4 épreuves		2 épreuves	2 épreuves		
description des CC																									
Epreuve	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Nature épreuve	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	
Durée de l'épreuve (en minutes)	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	25	50	50	25	25	25	25	60	60	25	25	25	50	50	50	
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																									
Epreuve	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Nature épreuve	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	
Durée de l'épreuve (en minutes)	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	LVR	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	25	50	50	25	25	25	25	40	40	25	25	25	50	50	50	
Remontée en session 2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																									
Epreuve																									
Nature épreuve																									
Durée de l'épreuve (en minutes)																									
Coefficient (% dans la note à l'UE)																									
Remontée en session 2																									
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																									
Epreuve																									
Nature épreuve																									
Durée de l'épreuve (en minutes)																									
Coefficient (% dans la note à l'UE)																									
Remontée en session 2																									
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																									
SESSON 1 - en cas de modalité EVT ou EVM - description de l'évaluation terminée	2 épreuves		1 épreuve	1 épreuve		1 épreuve	2 épreuves			1 épreuve	2 épreuves		2 épreuves		1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve		1 épreuve		1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve	
Modalité CT ou ET ?	CT		CT	CT		CT	CT			CT	CT		CT		CT	CT	CT		CT		CT		CT	CT	
Epreuve	1		1	1		1	1			1	1		1		1	1	1		1		1		1	1	
Nature épreuve	PE		PE	PE		PE	PE			PE	PE		PE		PE	PE	PE		PE		PE		PE	PE	
Durée de l'épreuve (en minutes)	LVR		60	90		100	50			50	50		50		100	100	100		100		100		100	100	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50		100	100		100	50			50	50		50		100	100	100		100		100		100	100	
Modalité CT ou ET ?	CT		CT	CT		CT	CT			CT	CT		CT		CT	CT	CT		CT		CT		CT	CT	
Epreuve	2		2	2		2	2			2	2		2		2	2	2		2		2		2	2	
Nature épreuve	POP		POP	POP		POP	POP			POP	POP		POP		POP	POP	POP		POP		POP		POP	POP	
Durée de l'épreuve (en minutes)	LVR		LVR	LVR		LVR	LVR			LVR	LVR		LVR		LVR	LVR	LVR		LVR		LVR		LVR	LVR	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50		50	50		50	50			50	50		50		40	40	40		50		50		50	50	
Modalité CT ou ET ?																									
Epreuve																									
Nature épreuve																									
Durée de l'épreuve (en minutes)																									
Coefficient (% dans la note à l'UE)																									
Modalité CT ou ET ?																									
Epreuve																									
Nature épreuve																									
Durée de l'épreuve (en minutes)																									
Coefficient (% dans la note à l'UE)																									
SECONDE CHANCE ou SESSON 2	1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve			1 épreuve	1 épreuve		1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve		1 épreuve		1 épreuve		1 épreuve	1 épreuve	
CT	CT		CT	CT		CT	CT			CT	CT		CT		CT	CT	CT		CT		CT		CT	CT	
Nature épreuve	PE		PE	PE		PE	PE			PE	PE		PE		PE	PE	PE		PE		PE		PE	PE	
Durée de l'épreuve (en minutes)	LVR		60	90		100	50			50	50		50		100	100	100		100		100		100	100	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	100		100	100		100	100			100	100		100		100	100	100		100		100		100	100	
Epreuve																									
Nature épreuve																									
Durée de l'épreuve (en minutes)																									
Coefficient (% dans la note à l'UE)																									

[illegible]

[illegible]



Master enseignement et éducation professorat des écoles (M2E PE) parcours occitan non lauréats
INSPE de l'académie de Bordeaux

[illegible]

Semestre n° UE	1	UE2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4
Intitulé d'UE	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, adapter et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Maitriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner	Concevoir, adapter et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Langue vivante étrangère	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves.	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages.	Stage et professionnalisation	Agrir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	Recherche et numérique pour l'éducation	
ECTS	7	7	CCI	3	4	CCI	7	7	CCI	3	4	CCI	7	7	10	3	3	EVM	EVM	EVM	EVM	EvT	3
UE compensable	oui	oui	oui	EvT	CCI	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8						8	8			8	8	8	8			
Seconde chance ou session 2		non	non	non	non	non	non	non	non	non		intégrée (moyenne des 11 meilleures notes sans cc)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Quittus stage										oui													
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves		2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	3 épreuves	1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve		2 épreuves	1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve		
Nature épreuve	n°1 PE	n°1 PE	n°1 O		n°1 POP	n°1 O	n°1 PE	n°1 PE	n°1 O			n°1 ETa	n°1 POP	n°1 EPE				n°1 RMS	n°1 PE	n°1 PE	n°1 EPE		
Durée de l'épreuve (en minutes)	40	30	30		15	50	40	30	30			60	15	15				10	40	40	100		
Coefficient (% dans la note à RUE)	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		
Remontée en session 2																							
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Nature épreuve	n°2 PT	n°2 POP	n°2 POP		n°2 PE	n°2 ETa	n°2 POP	n°2 POP	n°2 POP			n°2 O	n°2 ETa					n°2 PE					
Durée de l'épreuve (en minutes)	30	50	40		10	60	30	30	30			15	15					60					
Coefficient (% dans la note à RUE)	non	non	non		non	non	non	non	non			non	non					50					
Remontée en session 2																		non					
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Nature épreuve	n°3 POP	n°3 POP	n°3 POP				n°3 POP	n°3 POP	n°3 POP				n°3 O										
Durée de l'épreuve (en minutes)	30	30	30				30	30	30				10										
Coefficient (% dans la note à RUE)	30	20	30				30	20	50				50										
Remontée en session 2	non	non	non				non	non	non				non										
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Nature épreuve																							
Durée de l'épreuve (en minutes)																							
Coefficient (% dans la note à RUE)																							
Remontée en session 2																							
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale																							

[illegible]

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de la seconde année des masters (M2) mentions MEEF 1^{er} degré MEEF 2nd degré (parcours UB/INSPE) et MEEF encadrement éducatif pour l'année 2026/2027 sont adoptées à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

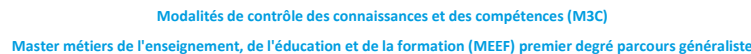
William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)

Pour : 13

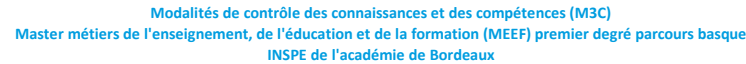
Contre :

Abstention :



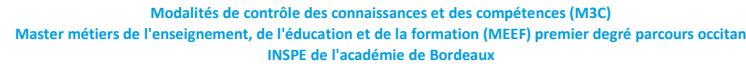
Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier degré
Parcours : généraliste
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre n° UE	3	3	3			3	3	3	3	4	4	4			4	4	4	4
Intitulé d'UE	UE1F	UE1M	UE2			UE3	UE4	UE5	UE6	UE1F	UE1M	UE2			UE3	UE4	UE5	UE6
	UE3.1F Enseigner le français	UE3.1M Enseigner les mathématiques	UE3.2 Savoir exercer la polyvalence			UE3.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE3.4 Se former à et par la recherche	UE3.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE3.6 Parcours personnel	UE4.1F Enseigner le français	UE4.1M Enseigner les mathématiques	UE4.2 Savoir exercer la polyvalence			UE4.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE4.4 Se former à et par la recherche	UE4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE4.6 Parcours personnel
ECTS	4	3	7			3	5	5	3	3	4	6			3	6	6	2
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	EvT	EvT	EvT
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8	8								8	8							
Seconde chance ou session 2	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Quitus stage																		
Option			HGEMC	Arts	ST							HGEMC	Arts	ST				
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves							2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves3 épreuves3 épreuves						
Épreuve	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1					n°1	n°1	n°1	n°1	n°1				
Nature épreuve	ETa	ETa	PE	PE ou PT	ETa					PE	ETa	PE	PE ou PT	PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50	50					50	50	40	40	40				
Remontée en session 2	non	non	non	non	non					non	non	non	non	non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		
Coefficient (% dans la note à l'UE)																		
Remontée en session 2																		
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																		
Épreuve																		
Nature épreuve																		
Durée de l'épreuve (en minutes)																		



Parcours : basque
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

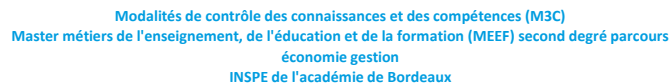
[illegible]



Parcours : occitan
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
n° UE	UE1F	UE1M	UE1O	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE7	UE8	UE9	UE10	UE11	UE12	UE13	UE14	UE15
Intitulé d'UE	UE3.1F Enseigner le français	UE3.1M Enseigner les mathématiques	UE3.1O Enseigner l'en occitan	UE3.2 Savoir exercer la polyvalence	UE3.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE3.4 Se former à et par la recherche	UE3.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	UE4.1F Enseigner le français	UE4.1M Enseigner les mathématiques	UE4.1O Enseigner l'en occitan	UE4.2 Savoir exercer la polyvalence	UE4.3 Etre acteur de la communauté éducative	UE4.4 Se former à et par la recherche	UE4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe			
ECTS	3	3	3	7	3	5	6	3	3	3	6	3	6	6			
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI CCI CCI	EVT	EVT	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI CCI CCI	EVT	EVT	EVT			
UE compensable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui oui oui	oui	non	non			
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8	8	8					8	8	8	non non non						
Seconde chance ou session 2	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non	non non non	non	non	non			
Quitus stage																	
Option				HGEMC Arts ST							HGEMC Arts ST						
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves				2 épreuves	2 épreuves	2 épreuves	3 épreuves3 épreuves3 épreuves						
Épreuve	n°1	n°1	n°1	n°1 n°1 n°1				n°1	n°1	n°1	n°1 n°1 n°1						
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	PE PE ou POP ETa				PE	ETa	ETa	PE PE ou PT PE						
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50 50 50				50	50	50	40 40 40						
Remontée en session 2	non	non	non	non non non				non	non	non	non non non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
Épreuve	n°2	n°2	n°2	n°2 n°2 n°2				n°2	n°2	n°2	n°2 n°2 n°2						
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	POP PE ou PT PE				POP	ETa	ETa	PE PE PE						
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	50	50	50 50 50				50	50	50	30 30 30						
Remontée en session 2	non	non	non	non non non				non	non	non	non non non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
Épreuve											n°3 n°3 n°3						
Nature épreuve											POP POP POP						
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)											30 30 30						
Remontée en session 2											non non non						
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	
Remontée en session 2																	
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																	
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale					1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves					1 épreuve	1 épreuve	2 épreuves			
Modalité CT ou ET ?					CT	CT	CT					CT	CT	CT			
Épreuve					n°1	n°1	n°1					n°1	n°1	n°1			
Nature épreuve					PE	PE	PE					POP	RMS	PE			
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)					100	100	50					100	100	50			
Modalité CT ou ET ?																	
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	
Modalité CT ou ET ?																	
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	
SECONDE CHANCE ou SESSION 2				1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve											
Épreuve				n°1	n°1	n°1											
Nature épreuve				POP	PE	PE											
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)				100	100	100											
Épreuve																	
Nature épreuve																	
Durée de l'épreuve (en minutes)																	
Coefficient (% dans la note à l'UE)																	

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)
Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré parcours
documentation
INSPE de l'académie de Bordeaux



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : économie gestion
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

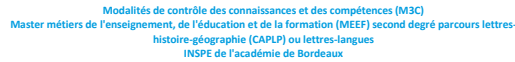
[illegible]



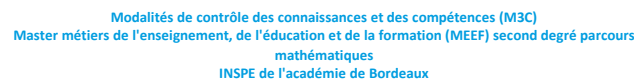
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)
Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré parcours
éducation physique et sportive
INSPE de l'académie de Bordeaux

Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : éducation physique et sportive
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Semestre n° UE	3 UE1	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	3 UE6	4 UE1	4 UE2	4 UE3	4 UE4
Intitulé d'UE	UE 3-1 Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-2 Stratégies d'enseignement	UE 3-3 - Acteur de la communauté éducative	UE 3-4 Recherche et Innovation pédagogique	UE 3-5 Professionnalisation	UE 3-6 Langue vivante étrangère	UE 4-1 Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4-2 Stratégies d'enseignement	UE 4-3 - Acteur de la communauté éducative	UE 4-4 Professionnalisation
ECTS	5	5	4	10	4	2	8	8	4	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	EvT	EvT	EvT	EvT
UE compensable	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue										
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non
Quitus stage										oui
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	4 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	2 épreuves				
Épreuve	n°1	n°1			n°1	n°1				
Nature épreuve	ETa	ETa			ETa	PE				
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50				
Remontée en session 2	non	non			non	non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°2	n°2			n°2	n°2				
Nature épreuve	ETa	ETa			ETa	PT				
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50				
Remontée en session 2	non	non			non	non				
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°3	n°3								
Nature épreuve	ETa	PT								
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	30								
Remontée en session 2	non	non								
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°4									
Nature épreuve	ETa									
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25									
Remontée en session 2	non									
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Remontée en session 2										
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale			1 épreuve	1 épreuve			2 épreuves	1 épreuve	1 épreuve	1 épreuve
Modalité CT ou ET ?			CT	CT			CT	CT	CT	CT
Épreuve			n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1
Nature épreuve			PE	RMS			ETa	POP	POP	O
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)			100	100			50	100	100	100
Modalité CT ou ET ?							CT			
Épreuve							n°2			
Nature épreuve							ETa			
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)							50			
Modalité CT ou ET ?										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
SECONDE CHANCE ou SESSION 2						1 épreuve	2 épreuves	1 épreuve		
Épreuve						n°1	n°1	n°1		
Nature épreuve						O	ETa	PE		
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)						100	50	100		
Épreuve							n°2			
Nature épreuve							ETa			
Durée de l'épreuve (en minutes)							300			
Coefficient (% dans la note à l'UE)							50			

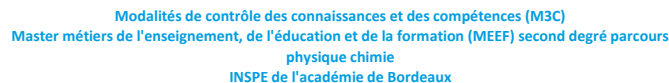


Semestre n° UE	3 UE1	3 UE1	3 UE1	3 UE1	3 UE2	3 UE2	3 UE2	3 UE2	3 UE2	3 UE3	3 UE4	3 UE5	3 UE6	4 UE1	4 UE1	4 UE1	4 UE2	4 UE2	4 UE2	4 UE2	4 UE3	4 UE4	
Intitulé d'UE	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 3-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 3-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 3-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 3-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 3-3 : Étre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	UE 3-4 : Recherche et innovation pédagogique	UE 3-5 : Professionnalisation	UE 3-6 : Langue vivante étrangère	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 4-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 4-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 4-2 : Stratégies d'apprentissage	UE 4-3 : Être auteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	UE 4-4 : Professionnalisation	
option	Lettres-Histoire-Géo	Lettres-Anglais	Lettres-Espagnol	Anglais-Espagnol	Lettres-Histoire-Géo	Lettres-Anglais	Lettres-Espagnol	Anglais-Espagnol	Commun toutes options	Commun toutes options	Commun toutes options	Commun toutes options	Commun toutes options	Lettres-Histoire-Géo	Lettres-Anglais	Lettres-Espagnol	Anglais-Espagnol	Lettres-Histoire-Géo	Lettres-Anglais	Lettres-Espagnol	Anglais-Espagnol	Commun toutes options	Commun toutes options
ECTS	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	10	4	2	8	8	8	8	8	8	8	8	4	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	Evtf	EVT	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	CCI	EVT	CCI
UE compensable	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Note seul pour compensabilité, si prévue	8	8	8	8										8	8	8	8	8	8	8			
Seconde chance ou session 2	Quitus stage				non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM :	4 épreuves	5 épreuves	5 épreuves	6 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	3 épreuves	4 épreuves			2 épreuves	2 épreuves	4 épreuves	5 épreuves	5 épreuves	6 épreuves	4 épreuves	4 épreuves	4 épreuves		4 épreuves	
déscription des CC	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1	n°1		n°1	
Nature épreuve	ETa	ETa	ETa	PE	POP	POP	POP	POP	POP	RM	ETa	ETa	ETa	ETa	ETa	ETa	PE	POP	POP	POP	O	PE	
Durée de l'épreuve (en minutes)	25	25	25	20	50	50	50	25	25	50	50	35	35	35	35	20	25	25	25	25	25	15	
Coefficient (% dans la note à TUE)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Rémontée en session 2																							
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Épreuve	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2	n°2		n°2	
Nature épreuve	PE	PE	PE	ETa	O	POP	POP	POP	ETa			EPE	O	ETa	ETa	ETa	POP	POP	POP	POP	ETa	PE	
Durée de l'épreuve (en minutes)	25	25	25	20	25	25	25	25	25	50	50	15	15	15	10	25	25	25	25	25	25	15	
Coefficient (% dans la note à TUE)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Rémontée en session 2																							
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2																							
Épreuve	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3					n°3	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3	n°3		n°3	
Nature épreuve	ETa	PE	PE	O		ETa	POP	POP						PE	PE	PE	O	O	O	O		ETa	
Durée de l'épreuve (en minutes)	25	20	20	10	25	25	25	25	25	25	25	25	25	20	20	20	25	25	25	25	25	20	
Coefficient (% dans la note à TUE)	non	non	non	non																			



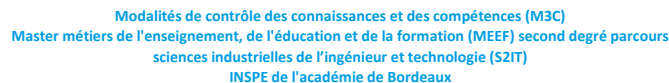
INSPE de l'académie de Bordeaux

Semestre	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4
n° UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4
Intitulé d'UE	UE 3.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3.2 : Stratégies d'enseignement	UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	UE 3.4 : Recherche et Innovation	UE 3.5 : Professionnalisation	UE 3.6 : Langue vivante étrangère	UE 4.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4.2 : Stratégies d'enseignement	UE 4-3 : Acteur de la communauté éducative	UE 4.4 : Professionnalisation
ECTS	5	5	4	10	4	2	8	8	4	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI
UE compensable	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8			
Seconde chance ou session 2	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non
Quitus stage										oui
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	3 épreuves			2 épreuves	2 épreuves	4 épreuves	4 épreuves		4 épreuves
Épreuve	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1		n°1
Nature épreuve	ETa	PE			PE	PE	ETa	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50	20	30		30
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2		n°2
Nature épreuve	ETa	PE			PE	O	ETa	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	35			50	50	20	30		30
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve	n°3	n°3					n°3	n°3		n°3
Nature épreuve	PE	PE					PE	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	30					40	20		20
Remontée en session 2	non	non					non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve							n°4	n°4		n°4
Nature épreuve							O	O		EPE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)							20	20		20
Remontée en session 2							non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Remontée en session 2										
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale			1 épreuve	1 épreuve					1 épreuve	
Modalité CT ou ET ?			CT	CT					CT	
Épreuve			n°1	n°1					n°1	
Nature épreuve			PE	RMS					POP	
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)			100	100					100	
Modalité CT ou ET ?										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Modalité CT ou ET ?										
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
SECONDE CHANCE ou SESSION 2						1 épreuve				
Épreuve						n°1				
Nature épreuve						O				
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)						100				
Épreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : physique chimie
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

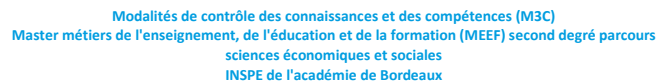
Semestre	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4
UE	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	UE1	UE2	UE3	UE4
Intitulé d'UE	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 3-2 : Stratégies d'enseignement	UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	UE 3-5 Professionnalisation	UE 3-6 Langue vivante étrangère	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	UE 4-2 : Stratégies d'enseignement	UE 4-3 : Acteur de la communauté éducative	UE 4-4 : Professionnalisation
ECTS	5	5	4	10	4	2	8	8	4	10
Modalité d'évaluation	CCI	CCI	EvT	EvT	CCI	CCI	CCI	CCI	EvT	CCI
UE compensable	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non
Note seuil pour compensabilité, si prévue	8						8			
Seconde chance ou session 2	oui	non	non	non	non	oui	non	non	non	non
Quilts stage										oui
SESSION 1 - en cas de modalité CCI ou EvM : description des CC	3 épreuves	3 épreuves			3 épreuves	2 épreuves	4 épreuves	4 épreuves		4 épreuves
Epreuve	n°1	n°1			n°1	n°1	n°1	n°1		n°1
Nature épreuve	PE	ETa			PE	POP	ETa	PE		PE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	25			10	50	15	25		10
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Epreuve	n°2	n°2			n°2	n°2	n°2	n°2		n°2
Nature épreuve	ETa	ETa			EPE	POP	ETa	PE		EPE
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	25	50			50	50	15	25		40
Remontée en session 2	non	non			non	non	non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Epreuve	n°3	n°3			n°3		n°3	n°3		n°3
Nature épreuve	ETa	PE			POP		O	POP		POP
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)	50	25			40		35	25		40
Remontée en session 2	non	non			non		non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Epreuve							n°4	n°4		n°4
Nature épreuve							O	O		POP
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)							35	25		10
Remontée en session 2							non	non		non
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
Epreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
Remontée en session 2										
Poids total de l'épreuve qui remonte en session 2										
SESSION 1 - en cas de modalité EvT ou EvM : description de l'évaluation terminale			1 épreuve	1 épreuve					1 épreuve	
Modalité CT ou ET ?			CT	CT					CT	
Epreuve			n°1	n°1					n°1	
Nature épreuve			PE	RMS					POP	
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)			100	100					100	
Modalité CT ou ET ?										
Epreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										
SECONDE CHANCE ou SESSION 2	1 épreuve					1 épreuve				
Epreuve	n°1					n°1				
Nature épreuve	ETa					O				
Durée de l'épreuve (en minutes)	180									
Coefficient (% dans la note à l'UE)	100					100				
Epreuve										
Nature épreuve										
Durée de l'épreuve (en minutes)										
Coefficient (% dans la note à l'UE)										



Parcours : sciences industrielles de l'ingénieur et technologie (S2IT)

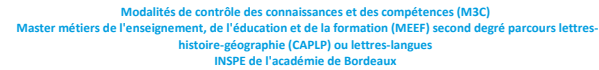
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : sciences économiques et sociales
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

[illegible]



Mention : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré
Parcours : lettres-histoire-géographie (CAPLP) ou lettres-langues
Année universitaire d'application : 2026-2027
Adoption en conseil d'institut : 17 septembre 2026

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)
Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) encadrement éducatif
parcours encadrement éducatif
INSPE de l'académie de Bordeaux

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Les demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets internes interdisciplinaires (P2I) pour l'année 2026/2027 sont adoptées à l'unanimité avec l'octroi d'une dotation de 6 000 € au projet DAMI et de 5 500 € au projet DESIGN

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)
Pour : 13
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION PORTANT

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

La demande de subvention pour un colloque (conférence annuelle du GDR vision) est adoptée à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

William MAROIS

William Marois

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (13)
Pour : 13
Contre :
Abstention :